la Mutuelle Générale

MG actualités

Le magazine santé de votre mutuelle

N°116 Avril 2015

Pages spéciales Assemblée générale

PAGE 12

Réseaux sociaux la société du paraître ?

PAGE 28

À découvrir aussi dans ce numéro :

Cancer : pour une approche globale
PAGE 25

Thyroïde : quand faut-il s'inquiéter ?
PAGE 26

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Pour que les conséquences d'un accident fassent **moins mal !**

KIMONO

Bricolage, jardinage, accidents domestiques…

Pour tous les accidents corporels, bénéficiez d'un **capital** à partir de **6,50 € par mois.**

Le choix du capital
3 niveaux de capital (15 000 €, 30 000 € ou 45 000 €).

Un capital dès 5 % d'invalidité
Un capital versé en cas d'invalidité même légère, **doublé** si l'invalidité est importante.

Une assistance incluse
Des garanties d'assistance incluses pour un **accompagnement immédiat** en cas d'accident.

Une souscription simple et rapide
Une garantie immédiate **sans formalité médicale.**

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller au **3035** *appel gratuit depuis un poste fixe*

la Mutuelle Générale

« L'agilité plutôt que le repli sur soi »

Incontestablement, les mutuelles 45 jouent, aujourd'hui encore, un rôle majeur dans la protection des Français et le financement de l'économie.

Un modèle spécifique et original…

Elles possèdent un modèle de service et de développement original, caractérisé par son caractère non lucratif, une gouvernance démocratique assise sur le principe «un homme, une voix» et la possibilité d'inscrire leur stratégie dans le long terme pour l'orienter vers la satisfaction des adhérents et non vers la maximisation de la rentabilité.
Ce modèle a joué depuis plusieurs siècles un rôle social important notamment après des populations les plus fragiles.

… appelé à évoluer pour se pérenniser

Alors que le secteur de la Santé est aujourd'hui soumis à de profondes transformations, la Mutualité 45 doit continuer à s'adapter et prouver sa modernité pour pérenniser son modèle.
Elle doit en particulier absorber de nouvelles contraintes réglementaires européennes qui ont rarement pris en compte les spécificités mutualistes. Des contraintes qui ont en particulier comme principale conséquence : une exigence accrue de fonds propres qui affaiblit de fait les acteurs économiques nativement éloignés des marchés de capitaux.
La Mutualité 45 doit également intégrer une quadruple banalisation économique, fiscale, prudentielle, et sociale qui impose les mêmes règles à tous les organismes complémentaires en santé et prévoyance. S'y ajoute la nécessité de s'adapter à des évolutions sociétales majeures, en particulier l'atténuation de la proximité sous l'effet de la dématérialisation, le consumérisme et l'individualisme.

Une nécessité : privilégier l'agilité au repli sur soi

Quand la complexité vous dépasse, le pire des réflexes est celui du repli sur soi.
Une tentation à laquelle les mutuelles 45 pourraient aisément céder, en se recroquevillant sur les marqueurs qui constituent l'ADN de la société de personnes originelle.
Mais, dans un environnement aussi complexe et mouvant, l'attitude la plus pertinente est, à l'inverse, la capacité à saisir toutes les opportunités qui se présentent pour développer l'agilité.
La réécriture du Code de la Mutualité en est une sans conteste ! Le développement des synergies entre acteurs de l'économie sociale, en est certainement une autre !

Patrick Sagon, Président

MG actualités

MG ACTUALITÉS Publication officielle de La Mutuelle Générale. 70ème année. N°116 nouvelle série. Dépôt légal : 2e trimestre. Prix au numéro : 0,53 euro **Directeur de la publication :** Michel Montaut **Rédactrice en chef :** Sophie Bancet **Secrétaire de rédaction :** Pascale Reyre **Conception :** Éditoria **Mise en pages :** Pascale Reyre **Ont participé à la rédaction :** Tribune Santé Magazines **Photos :** Shutterstock, Fotolia, Julien Millet, N. Mergui/FNMF **Photogravure :** Cesar graphic **Impression :** Imaye - 53021 Laval. Ce numéro comporte 2 pages spéciales (8 et 9) pour le contrat statutaire, 3 pages spéciales (9, 10 et 11) pour les contrats collectifs et pour le contrat collectif La Poste et 3 pages spéciales (8, 9 et 10) pour le contrat collectif fonctionnaires de La Poste. Commission paritaire 0215M07140. La Mutuelle Générale 6, rue Vandrezanne - CS 21363 - 75634 Paris cedex 13. Tél.: 01 40 78 07 07 - CCP 5070-23 T Paris. www.lamutuellegenerale.fr. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. N° SIREN 775 685 340.
La reproduction des articles est interdite, sauf autorisation expresse de la rédactrice en chef.

40 ans

C'est l'âge de la loi Veil légalisant l'avortement, votée le 16 janvier 1975.

Gratuité élargie

Améliorer l'accès à l'IVG

Pour le 40e anniversaire de la loi Veil, Marisol Touraine a annoncé un plan pour faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Parmi les mesures annoncées par la ministre de la Santé figure la gratuité des échographies et des examens biologiques. Depuis 2013, l'IVG est totalement prise en charge par la Sécurité sociale. Désormais, les actes associés le seront également. En outre, en septembre, un numéro national d'appel pour répondre aux questions sur la sexualité, la contraception, etc., sera mis en place, ainsi qu'un portail Internet dédié. Chaque année, environ 210 000 avortements sont pratiqués en France.

En image

Cancers de la peau : faites-vous dépister !

Le 28 mai se tiendra la 17e Journée nationale de prévention et de dépistage du cancer de la peau. Profitez-en pour vous faire examiner dans un des centres dédiés, où les dermatologues vous recevront gratuitement. L'occasion aussi de rappeler que l'exposition aux UV, naturels ou artificiels, a une incidence sur la survenue des cancers de la peau, et que les personnes à risques (nombreux grains de beauté…) doivent s'astreindre à un suivi régulier. En France, le nombre de mélanomes a triplé entre 1980 et 2005, atteignant 9 780 cas et 1 620 décès. Les adresses des centres de dépistage sont disponibles sur le site www.dermatos.fr

Entre guillemets

« Il est nécessaire de mieux repérer les troubles de l'attention chez l'enfant »

Dr Jean Chambry, pédopsychiatre.

Vous avez participé à l'élaboration de la recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) concernant les troubles de l'attention. Que vise-t-elle ?
Le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité est un syndrome complexe. Nous avons donc défini un certain nombre de critères qui aideront les médecins généralistes à préparer le diagnostic. Outre les trois symptômes spécifiques (agitation, déficit d'attention, impulsivité), leur retentissement sur la vie scolaire, sociale, familiale est également à prendre en compte. En clair, tous les enfants turbulents ne souffrent pas de TDAH. Quant à la prise en charge, elle se fait en deux temps. En première intention, l'approche thérapeutique est pluridisciplinaire, mais non médicamenteuse. Et si celle-ci est insuffisante (10 % des cas), on pourra prescrire du méthylphénidate, un traitement qui a fait ses preuves.

La guérison est-elle possible ?
Aujourd'hui, les enfants TDAH sont dépistés beaucoup trop tard. Or, diagnostiqué avant 6 ans, un enfant aura moins de risques de séquelles plus tard, qu'il s'agisse d'estime de soi ou de pathologies associées. S'il n'y a pas de guérison, une prise en charge adaptée aidera l'enfant à s'épanouir et à vivre avec. Entre 3,5 et 5,6 % des enfants scolarisés seraient touchés.

en savoir plus : www.has-sante.fr

Accessibilité

La loi handicap appliquée de façon insuffisante

La loi handicap du 11 février 2005 devait améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Dix ans après, les associations parlent d'espoirs déçus.

« Accessibilité » et « compensation ». Tels étaient les deux mots-clés de la loi handicap de 2005. Dix ans après sa promulgation, les associations représentatives des personnes handicapées constatent que ses effets restent très mesurés. C'est d'ailleurs ce qui ressort du sondage réalisé à l'occasion de cet anniversaire. Menée par l'institut Ifop, cette enquête croise trois regards : celui des handicapés, celui du public et celui des élus. Si la perception de la population rejoint celle des personnes concernées par le handicap, les politiques apparaissent totalement coupés de la réalité. « *Comment espérer dès lors que la loi soit appliquée ?* », interroge Arnaud de Broca, secrétaire général de la FNATH. Et de regretter « *les dérogations successives qui ont entravé la mise en place de l'accessibilité à l'école, au travail et à l'habitat* ». Cette obligation de mise aux normes des bâtiments, qui avait été fixée pour 2015, a été reportée l'an passé.

en savoir plus : www.ifop.com

Ça & là

Attention à ne pas abuser du paracétamol

Pris à haute dose (3 g/jour) et à long terme, ce médicament antidouleur peut entraîner des risques de problèmes rénaux, de maladies cardiovasculaires et d'hémorragies digestives, selon une étude britannique publiée dans la revue *Annals of The Rheumatic Diseases*. Le paracétamol était déjà connu pour sa toxicité pour le foie en cas d'abus.

Plus d'écrans, c'est moins de sommeil

Selon une étude norvégienne menée sur 10 000 jeunes âgés de 16 à 19 ans, les adolescents qui passent beaucoup de temps devant les écrans (ordinateurs, télévisions, tablettes...) dorment moins longtemps et ont davantage de difficultés à s'endormir. Ce risque augmente de 49 % chez ceux utilisant un écran pendant plus de 4 heures par jour par rapport à ceux qui ne dépassent pas 1 heure d'utilisation. Le risque est maximum pour ceux qui regardent leur écran dans l'heure précédant le coucher.

Fumer grille aussi la matière grise !

La démonstration a été apportée par des chercheurs canadiens qui ont fait passer une IRM à 500 septuagénaires, dont 36 fumeurs et 223 ex-fumeurs. Mais - et c'est la bonne nouvelle - arrêter de fumer permet d'enrayer cette perte.

Plus d'un milliard de jeunes menacés de troubles auditifs

Concerts, boîtes de nuit, écouteurs... Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 50 % des jeunes entre 12 et 35 ans des pays développés sont exposés à des niveaux sonores trop élevés et de manière prolongée. Or les dégâts sur l'ouïe sont irréversibles. Les jeunes doivent baisser le volume de leurs appareils, ne pas les utiliser plus d'une heure et mettre des bouchons dans les oreilles dans les lieux bruyants, conseille l'OMS.

Ménopause

Risque accru de cancer de l'ovaire avec le traitement hormonal

Le traitement hormonal de la ménopause (THM) augmenterait le risque de développer un cancer de l'ovaire de l'ordre de 40 %, selon une étude publiée dans la revue britannique *The Lancet*.

Les auteurs se sont basés sur l'examen de plus de 50 études épidémiologiques portant sur près de 21 500 femmes américaines, européennes et australiennes ayant eu un cancer de l'ovaire. Et, toujours selon les chercheurs britanniques, ce risque existe quelle que soit la durée du traitement.
Même s'il disparaît progressivement après son arrêt, il subsiste d'autant plus longtemps que ledit traitement a été long. Globalement, les cancers de l'ovaire restent toutefois beaucoup plus rares que les cancers du sein et les maladies cardiovasculaires, deux risques induits également par le THM. Ce lien avait été mis en évidence en 2002, à la suite d'une vaste enquête américaine.

Le chiffre

25 g

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de limiter sa consommation de sucres libres ou cachés à moins de 50 g par jour, et idéalement à 25 g (soit l'équivalent de six cuillères à café). Objectif : diminuer les risques de surpoids, d'obésité et de carie dentaire, surtout chez les enfants. Pour information, en prenant un bol de céréales le matin, puis une canette de boisson sucrée et un yaourt sucré, vous êtes déjà au-delà de cette limite ! L'OMS conseille d'éviter les boissons sucrées, les gâteaux et les biscuits, même si les sucres cachés ne se retrouvent pas que dans les sucreries.

En pratique

Le don du sang

Le 14 juin se tiendra la Journée mondiale du don du sang. Mode d'emploi.

1. Qui peut donner ?
Si le don du sang est anonyme et gratuit, le donneur doit être en parfaite santé. Environ 10 % des personnes qui se rendent dans les centres de collecte présentent des contre-indications. D'ores et déjà, sachez que vous devez avoir entre 18 et 70 ans et peser au moins 50 kg.

2 - Quels sont les besoins ? Plus de 10 000 dons sont nécessaires quotidiennement. Le sang, qui permet de soigner chaque année un million de personnes, est un produit périssable. Les globules rouges, par exemple, se conservent quarante-deux jours.

3 - Combien de groupes sanguins ?
On compte 8 groupes sanguins. Lors d'une transfusion sanguine, il doit y avoir compatibilité entre le donneur et le receveur. Seulement 6 % de la population est dite « donneur universel ».

en savoir plus
Rendez-vous sur le site de l'Établissement français du sang (EFS) : www.dondusang.net

Traitements

La chirurgie ambulatoire du cancer se développe

En trois ans, la chirurgie ambulatoire a progressé de 28 % dans les traitements des cancers. C'est ce que souligne un rapport de l'Institut national du cancer (Inca).

La chirurgie ambulatoire, qui permet au patient de rentrer chez lui le jour même de l'opération, représente aujourd'hui un cinquième des hospitalisations de court séjour pour le traitement des cancers, selon l'Institut national du cancer (Inca). Entre 2010 et 2013, les actes effectués en ambulatoire ont connu une hausse de 28 %.

La chirurgie ambulatoire est principalement utilisée pour opérer les tumeurs malignes de la peau autres que le mélanome (64 %), les cancers du sein (10 %) et ceux du col de l'utérus (8,5 %). Cette « formule », qui reste cependant encore très minoritaire par rapport à l'ensemble des chirurgies effectuées en cancérologie (376 776), est surtout utilisée dans les établissements privés, note l'Inca. Chaque année, le cancer touche environ 355 000 personnes en France et fait 148 000 morts.

87 544

C'est le nombre d'interventions effectuées en ambulatoire en 2013 en cancérologie.

en savoir plus
www.e-cancer.fr

Ça & là

La prévention pourrait sauver 16 millions de vies par an

Cette estimation, fournie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), concerne les maladies non transmissibles (cancer, diabète…). L'OMS exhorte les pays à engager des politiques anti-tabac, anti-alcool, et en faveur de l'activité physique.

Tabac : la baisse se confirme

L'Hexagone compte 28,2 % de fumeurs, contre 29,1 % lors de la précédente enquête réalisée en 2010 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). C'est mieux, mais la France reste l'un des pays occidentaux où le tabagisme recule le plus lentement, et le pays d'Europe où les femmes enceintes fument le plus.
www.inpes.sante.fr

Le premier autotest de fertilité masculine en pharmacie

Déjà disponible aux États-Unis et en Grande-Bretagne, cet autotest rapide est désormais vendu en France. Il mesure la concentration de spermatozoïdes par millilitre. Le résultat, qui apparaît après sept minutes, indique si celle-ci est faible ou normale grâce à un système de barres rouges. Deux barres : la concentration est positive. Si ce n'est pas le cas, une seule barre s'affiche.

Aux États-Unis, les enfants privés de sodas

Après McDonald's, c'est au tour de Burger King de retirer de ses menus pour enfants ces boissons hypersucrées. La chaîne de restauration rapide propose à la place du lait, du chocolat écrémé ou un jus de pomme, « *un choix nutritionnel plus équilibré* », a justifié la firme américaine.

Le point sur

Votre mutuelle vous soutient dans l'épreuve

Parmi les valeurs de La Mutuelle Générale, la solidarité. Dans les situations d'urgence, sa mission consiste à être aux côtés de ses adhérents, comme c'est le cas lors de catastrophes naturelles avec l'octroi d'aides exceptionnelles.

Des communes sinistrées

Chacun a gardé en mémoire les terribles images des orages diluviens qui, à l'automne dernier, ont touché la région Languedoc-Roussillon. Arbres arrachés, véhicules retournés, routes détruites, maisons inondées… De nombreuses rivières et autres cours d'eau sont sortis de leur lit, provoquant d'importants dégâts, notamment dans l'Hérault et le Gard, deux départements particulièrement affectés par ces violentes intempéries.

Au total, des dizaines de communes ont été sinistrées et des centaines de familles ont dû être prises en charge. Le directeur de l'agence de La Mutuelle Générale de Montpellier n'avait pas vu pareil déluge depuis douze ans. C'était le 7 octobre, dans l'après-midi. « *Le Lez, le fleuve qui traverse la ville, a débordé brutalement. En moins de trois heures, on s'est retrouvé dans 30 cm d'eau !* », se souvient-il.

Une mobilisation immédiate

L'urgence, dans ce genre de situation, commande de se mobiliser vite. C'est le rôle du Département de l'action sociale et des services aux personnes de La Mutuelle Générale. « *En cas d'intempéries, d'inondations ou de sinistres naturels, il existe un protocole d'intervention extrêmement bien rôdé qui nous permet de répondre rapidement aux besoins des adhérents dans la détresse* », explique la responsable du département. Relogement, soutien financier… Ce protocole a été mis en place en 2010, lors de la tempête Xynthia qui, en Vendée et Charente-Maritime, a causé la mort de 59 personnes et entraîné de nombreux dommages matériels. À circonstances exceptionnelles, réponse exceptionnelle.

C'est ainsi qu'à l'automne dernier, le Comité national d'attribution des aides sociales de La Mutuelle Générale s'est immédiatement réuni pour débloquer rapidement des allocations, en fonction des besoins. Si l'on s'en tient aux seuls départements de l'Hérault et du Gard, ce sont 86 adhérents qui ont reçu un soutien financier de La Mutuelle Générale, aux côtés de celui de La Poste et de La Tutélaire.

Parmi eux, Christiane et André C., tous deux retraités. Ils résident à Saint-Gervais-sur-Mare, dans l'Hérault. « *En deux*

Les renseignements contenus dans les pages 8 à 9 concernent les adhérents au titre du contrat individuel statutaire de La Mutuelle Générale.

heures, nous avions 80 cm d'eau dans le garage, 60 cm dans le couloir, seul l'étage est resté au sec, raconte Christiane. *Tous les appareils électroménagers, tous nos vêtements d'été ont été noyés, sans oublier la pompe à chaleur qu'on a dû changer et l'une de nos deux voitures qui est partie à la casse.* » C'est une amie d'enfance, élue à La Mutuelle Générale, qui les a contactés pour les informer qu'en tant qu'adhérents, ils pouvaient faire une demande d'allocation spécifique. « *Cela m'a réconfortée qu'elle nous téléphone car, dans ces moments-là, on est comme pris dans un tourbillon de démarches et l'on ne pense pas à se renseigner.* » Même si Christiane et André C. reçoivent une aide de leur mutuelle au titre de parents d'un enfant handicapé moteur et cérébral, ils ont découvert, à cette occasion, cet autre volet de l'action sociale telle qu'elle est pratiquée par La Mutuelle Générale.

Toutes affaires cessantes

Ces allocations spécifiques se veulent aussi être l'expression d'un soutien moral apporté aux adhérents. « *Le fait de venir en aide quand de telles catastrophes surviennent ou dans des situations difficiles ne se discute pas,* souligne la responsable du Département de l'action sociale et des services aux personnes. *Cela fait partie de notre rôle d'être solidaires.* »
La réaction de certains des adhérents épaulés lors de cet automne 2014 ne peut que renforcer cet engagement. « *Je viens par la présente vous remercier pour l'aide financière accordée en octobre 2014* », écrit l'un d'eux. « *Je remercie très chaleureusement La Mutuelle Générale pour son aide inestimable* », dit un autre. De quoi, effectivement, se sentir utile !

Parole d'expert

« C'est notre rôle d'être solidaire »

« Ce qui importe, quand une catastrophe survient, c'est la réactivité. Toutes affaires cessantes, j'étudie chacun des dossiers qui me parviennent avec une égale attention. Le degré de sinistralité, la composition familiale (s'il y a des enfants ou pas…), sont parmi les critères retenus pour décider ou non de l'attribution d'une aide spécifique et de son montant. Même si les sommes accordées peuvent paraître modestes, il est essentiel, dans ces moments difficiles, de penser à nos adhérents. »
Le secrétaire général adjoint de La Mutuelle Générale et président du Comité national d'attribution des aides sociales.

Fiscalité

Des contrats santé responsables « nouvelle formule »

Depuis le 1er janvier 2006, la loi a introduit un dispositif d'avantages fiscaux et sociaux pour tout contrat de complémentaire santé respectant un certain nombre de règles. Celles-ci prévoyaient un ensemble d'interdictions et d'obligations de prise en charge favorisant **le respect du parcours de soins** (adhésion à un médecin traitant).

À ce jour, 98 % des contrats souscrits sont réputés solidaires et responsables.
Dans un objectif affiché d'amélioration de l'accès aux soins et de renforcement de la régulation, les pouvoirs publics ont fait le choix de faire évoluer les règles existantes dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014, traduite dans un décret d'application, le 18 novembre 2014.
Ainsi, des postes de dépenses, jusqu'ici non concernés, feront l'objet d'une obligation de prise en charge minimale alors que d'autres remboursements, comme par exemple l'optique, devront respecter des plafonds ou des planchers de prise en charge.
Ces règles s'appliqueront aux contrats individuels (à partir du 1er janvier 2016, ou exceptionnellement, dès le 1er avril 2015 s'il s'agit de nouveaux contrats), ainsi qu'aux contrats collectifs (au 1er avril 2015 pour les nouveaux contrats ou ceux modifiés à partir de cette date, et dans tous les cas au plus tard le 1er janvier 2018).

Point du vue

Patrick Sagon, Président de La Mutuelle Générale.
L'opacité en matière de dépassements d'honoraires laisse présager une totale inefficacité du dispositif qui contribuera surtout à accroître leur légitimité. Une certitude : la rénovation des contrats solidaires et responsables va modifier en profondeur le paysage des complémentaires santé. Quant à l'objectif de favoriser l'accès aux soins pour tous grâce à une modération des tarifs, l'incertitude demeure…

Étienne Caniard, Président de la Fédération nationale de la Mutualité française.
Le gouvernement a choisi de donner un signal négatif. Le taux de dépassement autorisé des honoraires des médecins de 125 % du tarif de la Sécurité sociale risque de devenir la norme, alors qu'il est aujourd'hui en moyenne de 56 %. En optique, les tarifs vont être perçus comme un prix indicatif, avec un effet d'aspiration vers le haut. Ces obligations de prise en charge élevées vont renchérir le prix des contrats responsables et se traduire par l'éviction d'un certain nombre de Français.

Quel contenu pour les nouveaux contrats responsables

Globalement, il faut retenir pour le nouveau dispositif :
• la prise en charge intégrale du ticket modérateur pour l'ensemble des actes remboursables par l'assurance maladie obligatoire (à l'exception des cures thermales, de l'homéopathie et des médicaments à 15 et 30 %) ;
• la prise en charge intégrale du forfait journalier en établissements hospitaliers sans limitation de durée.
Si la garantie le prévoit :
• la prise en charge des dépassements d'honoraires, avec une règle de remboursement plafonné et moindre pour un médecin n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins ;
• la prise en charge des dépassements de tarifs pour les équipements optiques encadrés par 6 minima et 6 maxima selon les typologies de verres, et une limitation à un équipement composé de deux verres et d'une monture par période de deux ans (sauf en cas d' évolution de la vue et pour les mineurs).
En revanche, il est à noter que le nouveau contrat responsable ne prévoit rien en matière de prévention ou d'accompagnement des maladies chroniques, et qu'il oublie surtout le dentaire, un poste de dépenses générant pourtant de très nombreux renoncements aux soins.

GLOSSAIRE

Ticket modérateur : c'est ce qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de la Sécurité sociale, sur la base des tarifs de cette dernière.

Forfait journalier : il représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien. Il est dû pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie (18 euros par jour en hôpital ou clinique).

Pratique

Le contrat d'accès aux soins

Le contrat d'accès aux soins s'adresse aux médecins de secteur 2, c'est-à-dire ceux qui pratiquent des honoraires libres, et aux médecins titulaires des titres requis pour l'exercice en secteur 2 et installés en secteur 1 avant le 1/01/2013. Il a pour objectif de favoriser l'accès aux soins des patients en leur permettant d'être mieux remboursés. Il compte environ 11 000 médecins à ce jour, dont 70 % en secteur 2 à honoraires libres. En échange de l'engagement à ne pas augmenter leurs tarifs et à maintenir leur part d'activité sans dépassement d'honoraires, ces professionnels de santé signataires du contrat disposent d'avantages sociaux, tandis que leurs patients bénéficieront d'un meilleur remboursement des actes et consultations. L'information de l'adhésion d'un médecin au contrat d'accès aux soins est consultable sur www.ameli-direct.ameli.fr

Dossier spécial Assemblée générale juin 2015

L'Assemblée générale de La Mutuelle Générale se déroulera les 5 et 6 juin 2015 aux Docks de Paris à La Plaine Saint-Denis (93).

Cette Assemblée générale aura à examiner le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2014, ainsi que les propositions du Conseil d'administration. Elle procèdera à l'élection du tiers renouvelable des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration recommande vivement aux adhérents de prendre connaissance de la date de leur Assemblée départementale de Section (qui figure pages 31 et 32 de ce magazine) et d'y participer nombreux.

Ordre du jour

- Dispositions d'ordre et ouverture des travaux par le Président

Votes requérant un quorum au moins égal au quart du total des délégués et la majorité simple

- Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale des 13 et 14 juin 2014 et de l'Assemblée générale exceptionnelle du 13 décembre 2014
- Examen du rapport moral
- Examen du rapport de gestion, du rapport relatif aux sommes versées aux administrateurs et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Approbation des comptes annuels de La Mutuelle Générale
- Examen du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés, approbation des comptes combinés du groupe La Mutuelle Générale
- Approbation des décisions financières (affectation des résultats, indemnités des élus, budget de l'action sociale...)
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'intermédiation et de délégation de gestion
- Dossier prévoyance : état des lieux concernant les garanties incapacité/invalidité, capital invalidité, rente dépendance, obsèques, temporaire décès, décès option 2002

Votes requérant un quorum au moins égal au quart du total des délégués, la majorité absolue au 1er tour et la majorité relative au second tour

- Elections du tiers renouvelable des membres du Conseil d'administration

Votes requérant un quorum au moins égal à la moitié du total des délégués et la majorité qualifiée des 2/3

- Examen des propositions du Conseil d'administration :
  - Partenariat avec le groupe Malakoff Médéric (approbation de l'adhésion de La Mutuelle Générale à la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) à constituer avec le groupe Malakoff Médéric ; approbation de la convention d'affiliation à conclure avec la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) à constituer avec le groupe Malakoff Médéric ; approbation de l'adhésion de La Mutuelle Générale à l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) à constituer avec Malakoff Médéric Mutuelle)
  - Transfert du siège social et approbation de la modification corrélative de l'article 2 des statuts
  - Assouplissement des modalités de dépôt des vœux
  - Fixation de la cotisation santé statutaire 2016
  - Revalorisation de la rente dépendance
  - Liste des bénéficiaires des garanties décès et obsèques
  - Modifications diverses des statuts et des règlements
- Règles générales en matière d'opérations collectives
- Délégation pour un an au Conseil d'administration des pouvoirs de détermination des montants ou des taux de cotisations et de prestations des opérations individuelles

Appel à candidatures

au Conseil d'administration de La Mutuelle Générale

16 administrateurs seront à élire par l'Assemblée générale pour un mandat de 6 ans.
Les adhérents souhaitant présenter leur candidature pour un poste d'administrateur sont invités à se faire connaître dès que possible. Les déclarations de candidatures doivent être effectuées au moyen d'un imprimé spécial à demander au Secrétariat Général de La Mutuelle Générale (tél. 01 40 78 07 33). Elles devront être envoyées par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

La Mutuelle Générale
Secrétariat Général
6 rue Vandrezanne - CS 21363
75634 PARIS CEDEX 13,

afin de parvenir au plus tard le mercredi 29 avril 2015 à 16 heures.

Les demandes de candidatures pourront être accompagnées d'un texte de présentation d'une dizaine de lignes maximum (indication de la situation familiale, administrative, fonctions mutualistes, sociales, syndicales exclusivement).

Le résultat des élections figurera dans le magazine « *MG Actualités* » de juillet 2015.

Exercice 2014
Rapport moral

Présenté par Vincent Blanchez, Secrétaire général.

Gouvernance, garanties, règles prudentielles, fiscalité… Sous l'effet d'une uniformisation continue de l'environnement et des conditions d'exercice des complémentaires santé, les spécificités des mutuelles s'amenuisent toujours davantage. De fait, le modèle mutualiste est menacé à l'heure où l'entrée en vigueur de l'Accord national interprofessionnel (ANI) accélère la concentration des acteurs. Dans ce contexte, La Mutuelle Générale a fait un choix courageux, cohérent avec sa volonté de se développer au profit de ses adhérents actuels et futurs. Elle a choisi de nouer un partenariat structurant avec un groupe paritaire de protection sociale pour relever les nombreux défis du secteur.

L'acte fondateur de ce partenariat sera le vote par l'Assemblée générale annuelle des 5 et 6 juin prochains de la Convention d'affiliation à la Société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) « Malakoff Médéric - La Mutuelle Générale », avant l'avis des instances représentatives du personnel de chaque organisme et des autorités de tutelle.

La Mutuelle Générale a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2016 avec des premiers résultats encourageants.

UN ENVIRONNEMENT DE PLUS EN PLUS COMPLEXE ET INCERTAIN

Il est difficile aujourd'hui d'avoir une image précise du secteur de la santé en général et de celui de la complémentaire santé en particulier.

Sujet d'actualité, l'avenir du projet de loi sur la santé reste incertain. Le texte mécontente les professionnels du secteur et sa mesure phare, la généralisation du tiers-payant, est devenue un point de blocage majeur. Pour simplifier la gestion informatique du tiers-payant, entre professionnels de santé et complémentaires santé, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) avait fait des propositions. Les principaux syndicats de médecins les ont rejetées. Pour autant, la généralisation progressive est maintenue d'ici à fin 2017.

La vague de réformes annoncées par le Gouvernement n'est pas non plus une déferlante… Depuis la loi sur l'économie sociale et solidaire, seul le texte sur l'adaptation de la société au vieillissement est en cours d'examen au Parlement. Faute de financement, on peut regretter que

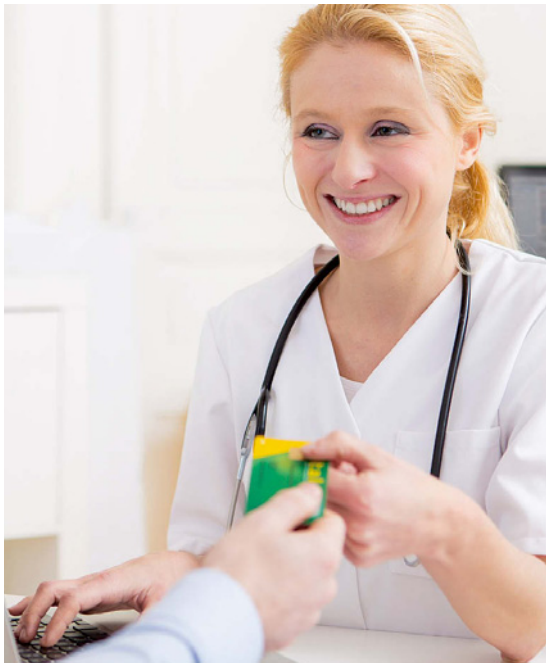

son second volet concernant les personnes dépendantes en établissement spécialisé soit abandonné.

Enfin, la transposition en droit français de la directive Solvabilité II qui renforce les règles prudentielles des organismes d'assurance devait être effective à la fin du premier trimestre de cette année. Sa mise en place est prévue au 1er janvier 2016.

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : STATU QUO POUR L'ASSURANCE MALADIE

Adopté le 1er décembre 2014, le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2015 n'introduit pas de nouvelles mesures structurantes pour réduire le déficit de la branche maladie, qui serait ramené à 6,9 milliards d'euros.

Sur cette branche, l'Objectif national de dépenses d'Assurance-maladie (ONDAM) pour 2015 est porté à 182,3 milliards d'euros, soit un taux d'évolution historiquement bas de +2,1%. Les 3,2 milliards d'euros d'économies annoncées ne se traduisent par aucun nouveau désengagement de l'Assurance-maladie vers les organismes complémentaires.

Sur la branche « Famille », la mesure phare concerne la modulation des allocations familiales en fonction des revenus.

Pour la FNMF, nombre de mesures de la LFSS rejoignent celles du projet de loi sur la santé. Certaines vont dans le sens d'une amélioration de l'organisation et de la qualité des soins ; d'autres pourraient porter en germe de nouveaux transferts de dépenses vers les ménages. La Mutuelle Générale déplore l'absence de véritable réforme de la fiscalité des Organismes complémentaires d'Assurance-maladie (OCAM). Seule la suppression des taxes qui pèsent sur les contrats des complémentaires santé serait un signe tangible pour nos adhérents.

CONTRATS SOLIDAIRES ET RESPONSABLES : INCERTITUDES

Après de longs mois d'attente, le décret définissant le nouveau cahier des charges des contrats dits « solidaires et responsables » est paru. Ces contrats devront respecter des planchers et des plafonds de prise en charge de certaines dépenses de santé notamment en optique et la prise en charge intégrale du ticket modérateur. Pour le Gouvernement, l'objectif est d'« encourager la juste dépense, non la consommation inutile » et de proposer un meilleur accès aux soins.

Pour la Mutualité française, cette réforme « ne permettra pas de limiter l'augmentation des coûts de santé et des restes à charge pour les Français » en raison de plafonds de remboursement trop élevés. Elle risque surtout d'avoir un « effet inflationniste sur les cotisations et de rendre plus difficile encore l'accès à une complémentaire santé ».

Partageant ces réserves, La Mutuelle Générale regrette une nouvelle fois l'uniformisation du contenu des garanties individuelles des complémentaires santé et une fiscalité trop importante sur ces contrats. Au-delà de l'effet d'aubaine pour les opticiens, l'absence de plafonds de remboursement des soins dentaires, en particulier l'orthodontie, se traduit par des restes à charge trop lourds pour les familles. S'agissant des dépassements d'honoraires, la régulation envisagée, selon que les médecins ont signé ou non un contrat d'accès aux soins, est si peu lisible qu'elle finit par les légitimer. Quant à favoriser l'accès aux soins pour tous grâce à une modération des tarifs, l'incertitude demeure…

Ainsi la mise en place d'une protection santé à trois niveaux se profile avec :

- le régime obligatoire géré par la CNAM-TS ;
- un premier régime complémentaire obligatoire, géré par des organismes d'assurances (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs privés, bancassureurs) ; les pouvoirs publics formatent de plus en plus les contenus en fonction des populations concernées (CMU, ACS, ANI, Contrats solidaires et responsables) ;
- un second régime complémentaire facultatif, les surcomplémentaires, pour ceux qui le peuvent, avec une fiscalité plus forte, géré lui aussi par des organismes d'assurances.

Une perspective qui aux yeux de La Mutuelle Générale n'a rien de réjouissant !

PLAIDOYER POUR UN NOUVEAU CODE DE LA MUTUALITÉ

Il est difficile pour la Fédération nationale de la mutualité française de représenter les mutuelles dans leur grande diversité. Mais le fait est qu'entre l'instauration de la taxe CMU et la TSCA, la consécration des dépassements d'honoraires, la fiscalisation, l'ANI ou la refonte des contrats solidaires et responsables, elle n'a pas été suffisamment entendue. C'est d'ailleurs une des conclusions des débats qui se sont tenus dans les Comités de section de notre Mutuelle entre janvier et juin 2014.

Si les valeurs mutualistes restent des valeurs essentielles, les conditions d'exercice de l'assurance complémentaire santé ont fortement évolué. Dans un univers concurrentiel, l'ensemble des règles ont été progressivement uniformisées au point que celles spécifiques aux mutuelles les pénalisent aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle La Mutuelle Générale plaide pour une réécriture du Code de la mutualité qui favorise la souplesse des mutuelles. Elle a ainsi demandé à la FNMF de profiter de la transposition obligatoire de la directive Solvabilité II pour défendre auprès des pouvoirs publics les évolutions du Code de la mutualité.

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

La vie démocratique de notre Mutuelle fait preuve d'un dynamisme qui ne se dément pas, depuis les Comités de section jusqu'au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale annuelle.

Poursuivant sa dynamique de transformation, La Mutuelle Générale a continué la mise en œuvre du Plan stratégique 2014 - 2016 voté en 2013. Sa réussite repose sur cinq axes majeurs.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT

Au 31 décembre 2014, La Mutuelle Générale comptait 959 650 membres participants pour un total de 1 458 465 personnes protégées, en hausse de 6% par rapport à 2013. Dans la perspective de l'ANI, La Mutuelle Générale poursuit l'adaptation de sa gamme de produits dans un double objectif : fidéliser ses adhérents et en conquérir de nouveaux sur les segments porteurs des Très Petites Entreprises (TPE) et Travailleurs Non Salariés (TNS). De nouveaux produits ont été commercialisés grâce à la mise en place d'une force de vente dédiée et mobile. Près de 52 000 nouveaux contrats signés en individuel confirment la progression significative des performances du réseau.

En collectif, La Mutuelle Générale a dépassé ses objectifs poursuivant avec succès son développement avec 1 660 nouvelles entreprises représentant 30 900 nouveaux membres participants.

RENFORCER LA SATISFACTION DES ADHÉRENTS, DES ENTREPRISES CLIENTES OU DES PARTENAIRES

La qualité du service rendu à ses adhérents est une préoccupation constante de La Mutuelle Générale. Deux nouveaux services ont ainsi été lancés avec les offres « Optique solidaire » et « Optique en ligne ». Le développement constant du Centre de santé Jack Senet y contribue également de manière significative. Rénové et modernisé, cet établissement reconnu du sud parisien propose des services de qualité en secteur 1, c'est-à-dire sans dépassement d'honoraires et sans reste à charge pour la médecine et avec un reste à charge maîtrisé en matière de chirurgie dentaire.

Par ailleurs, la généralisation de la Gestion électronique des documents (GED) s'est poursuivie. Alors que la période

d'ajustements touche à sa fin, trois Centres de traitements numériques (CTN), à Bordeaux, Lyon et Le Kremlin-Bicêtre, traitent quotidiennement plus de 20 000 plis.

GARANTIR LES GRANDS ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES

Dans le respect de ses engagements vis-à-vis de ses adhérents historiques, La Mutuelle Générale a poursuivi ses efforts pour optimiser sa gestion, tout en renforçant le pilotage économique de l'activité. Anticipant les évolutions du secteur et la mise en place de Solvabilité II, elle a poursuivi une démarche de simplification et de sécurisation de sa gestion financière. Elle a ainsi décidé de centraliser la conservation de ses valeurs mobilières chez un dépositaire unique, renforçant ainsi la surveillance de ses risques financiers.

CONSERVER LA GESTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE (RO)

Changer d'outil informatique n'est jamais un long fleuve tranquille. La migration de l'outil de gestion du RO a eu des répercussions aussi bien auprès des adhérents que des collaborateurs de la Mutuelle. Les moyens exceptionnels mis en place pour faire face aux dysfonctionnements engendrés ont permis de revenir progressivement à une situation, aujourd'hui en voie de stabilisation. Par ailleurs, avec une note moyenne globale de 93,35 %, les résultats des 30 audits des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), réalisés en 2014 concernant l'activité de gestion du RO au titre de 2013, se maintiennent à un haut niveau.

RÉUSSIR UN PARTENARIAT DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT

Le projet de partenariat sur lequel nous travaillons repose sur un modèle original associant deux types d'acteurs de l'économie sociale, l'un, La Mutuelle Générale, issu du monde mutualiste, l'autre, Malakoff Médéric, du monde paritaire. Demain, seuls des groupes importants seront à même de porter toute l'assurance de personnes pour relever les défis de la protection sociale. La « guerre des prix », amplifiée par l'ANI, risque d'entraîner un nivellement par le bas du niveau des garanties. Dans un tel contexte, la capacité des acteurs à offrir à leurs adhérents des services innovants sera prépondérante.

L'Assemblée générale exceptionnelle réunie le 13 décembre dernier à Issy-les-Moulineaux a permis de partager cette vision avec les délégués de la Mutuelle qui ont approuvé, à une forte majorité, les principes du projet de partenariat. En janvier 2015, le Conseil d'administration a adopté le protocole de rapprochement défini à l'issue de la négociation exclusive.

Côté Malakoff Médéric, les différents Conseils d'administration du groupe se sont également prononcés en ce sens. Il appartient maintenant à notre Assemblée générale de se prononcer sur la convention d'affiliation à la SGAM (Société de groupe d'assurance mutuelle), future « tête de groupe » économique et prudentielle. Les instances représentatives du personnel de chaque entité concernée seront consultées et les autorités de tutelle devront donner leur feu vert. Le projet de partenariat offre une opportunité historique à notre Mutuelle et à ses adhérents de pérenniser leur héritage et de pouvoir ainsi continuer à porter haut les valeurs qui sont les leurs.

A ce partenariat, s'ajoute un autre projet entre Malakoff Médéric-LMG et La Banque Postale (LBP). Entamé fin 2011, le partenariat fructueux entre La Mutuelle Générale et LBP, actuellement en santé individuelle, devrait s'élargir dans le cadre du futur groupe au domaine de l'assurance santé collective. L'objectif est d'être prêt avant le début du second semestre 2015. Concrètement et sous réserve de la validation par les autorités compétentes, ce projet se traduirait, avec l'entrée de Malakoff Médéric, par une nouvelle répartition des participations au sein de La Banque Postale Assurance Santé (LBPAS).

Une page est en train de se tourner. Tout au long de son histoire, La Mutuelle Générale a toujours su s'adapter aux évolutions de son environnement et construire son avenir malgré les difficultés qu'elle rencontrait.

Elle choisit aujourd'hui de se lancer dans une nouvelle aventure, une aventure raisonnée, mûrement réfléchie, préparée sereinement et avec pragmatisme.
Le partenariat qui est en train de se dessiner devrait permettre à un nouveau groupe de l'économie sociale de voir le jour : le premier groupe non lucratif en assurance de personnes.

Les propositions du Conseil d'administration

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 5 ET 6 JUIN 2015.

PARTENARIAT AVEC LE GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

(sous réserve des remarques de l'ACPR)

L'Assemblée Générale exceptionnelle du 13 décembre 2014 a approuvé les principes du partenariat avec Malakoff Médéric ainsi que les modifications statutaires liées à sa mise en œuvre. Le Conseil d'administration a approuvé le 22 janvier 2015 le protocole de rapprochement avec Malakoff Médéric, lequel a été signé le même jour.

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver sous les conditions suspensives des autorisations requises respectives de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'instance de coordination AGIRC-ARRCO-CTIP :

- l'adhésion de La Mutuelle Générale à la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) à constituer avec le groupe Malakoff Médéric,
- la convention d'affiliation à conclure avec la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) à constituer avec le Groupe Malakoff Médéric,
- l'adhésion de La Mutuelle Générale à l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) à constituer avec Malakoff Médéric Mutuelle.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Il est proposé de transférer le siège social de La Mutuelle Générale au 1-11 rue Brillat Savarin 75013 Paris et de modifier en conséquence l'adresse mentionnée dans les statuts à effet du 1er janvier 2016.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES VŒUX

Les Sections ont la possibilité de déposer des vœux, des propositions de modifications des statuts et des règlements ainsi que des demandes d'études au Conseil d'administration.

Les Sections ne seraient plus tenues d'accompagner leur vœu d'une proposition de recette équivalente ou de suppression d'un avantage existant. S'il s'avère, après étude, que la proposition de modification est de nature à compromettre l'équilibre financier de la Mutuelle, elle devra désormais être soumise à l'Assemblée générale accompagnée d'un projet, élaboré en coordination avec le Conseil d'administration, de recette nouvelle ou de suppression d'un avantage existant.

LES GARANTIES STATUTAIRES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

COTISATION SANTÉ 2016

Depuis 2012, la cotisation santé évolue chaque année en fonction de deux paramètres :

- un rééquilibrage progressif selon les âges,
- l'inflation médicale et les contraintes externes telles que les désengagements de la Sécurité sociale, les taxes, etc.

Pour la fixation de la cotisation santé statutaire applicable au 1er janvier 2016, il est proposé à l'Assemblée générale d'utiliser les mêmes coefficients de rééquilibrage que ceux approuvés par l'Assemblée générale de 2011 et les mêmes taux d'inflation médicale que ceux retenus pour 2015. Il est rappelé que l'Assemblée générale de juin 2014 a décidé de ne pas répercuter l'augmentation des prestations liées au cahier des charges des contrats responsables qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, si délégation lui en est donnée, ajustera le cas échéant le taux définitif de la cotisation au 1er janvier 2016 en fonction d'éventuelles contraintes externes qui ne seront connues qu'en septembre 2015.

GARANTIE DÉPENDANCE

Tous les adhérents ouvrent droit au versement d'une rente en cas de dépendance totale et définitive telle qu'elle est définie dans le règlement des garanties de base sauf cas particuliers mentionnés dans ce règlement.

Il est proposé de revaloriser le montant de la rente dépendance de 1,25 % et de la porter ainsi à 325 € par mois. Le même taux de revalorisation serait appliqué aux cotisations.

GARANTIES TEMPORAIRE DÉCÈS, DÉCÈS OPTION 2002 ET OBSÈQUES

En application de la loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les sommes dues par La Mutuelle Générale au titre des garanties décès et obsèques et qui ne sont pas réclamées par les bénéficiaires ne peuvent pas être conservées par la Mutuelle. Par ailleurs, la preuve de l'existence d'héritiers en ligne indirecte (frères/sœurs, neveux/nièces) est difficile à obtenir en présence de légataires universels. Aussi il est proposé de supprimer dans la liste des bénéficiaires toute référence à La Mutuelle Générale et aux frères et sœurs vivants ou représentés.

En l'absence de désignation par l'adhérent, les bénéficiaires des garanties temporaire décès, décès option 2002 et obsèques seraient les suivants :

1° le conjoint survivant du membre participant non divorcé, non séparé par une décision judiciaire définitive à la date du décès,

2° à défaut, le partenaire survivant du membre participant lié par un pacte civil de solidarité non dissous à la date du décès,

3° à défaut, les enfants du membre participant nés ou à naître, vivants ou représentés ainsi que les enfants recueillis par le membre participant jusqu'à 18 ans, à parts égales,

4° à défaut, les père et mère du membre participant, à parts égales ou le survivant d'entre eux,

5° à défaut, les légataires universels du membre participant à parts égales,

6° à défaut, les héritiers du membre participant en proportion de leurs parts héréditaires.

MODIFICATIONS DIVERSES

Diverses modifications des statuts et du règlement des garanties de base sont proposées afin de prendre en compte des modifications législatives, d'actualiser des textes devenus obsolètes ou de préciser des références aux textes de loi.

Elles concernent la mise en conformité des statuts avec la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la fréquence des vérifications comptables de la Commission de contrôle interne des Sections, le remplacement de la référence à la DRASS par celle à l'ARS, la prise en charge des honoraires de dispensation des pharmaciens, la précision du taux unique de remboursement en Sécurité sociale des prothèses oculaires, la prise en compte de l'existence de plusieurs règlements et l'inscription du libellé entier du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Il serait par ailleurs ajouté la possibilité pour La Mutuelle Générale de conclure une convention avec tout organisme habilité pour proposer des services en matière de prévention, d'action sociale et de gestion de réalisations sanitaires et sociales.

LES AUTRES GARANTIES

GARANTIE TERRITORIALES SANTÉ

Diverses modifications du règlement territoriales santé sont proposées afin de prendre en compte le remboursement des honoraires de dispensation des pharmaciens, de substituer le terme « médicaments » par celui de « pharmacie », de corriger des erreurs de plume concernant les taux de remboursement de la pharmacie applicables au régime Alsace-Moselle et la prise en charge mutuelle de la pharmacie remboursée à 15 % par le régime Alsace-Moselle dans la formule de base.

GARANTIES KIMONO, MG INTÉGRAL, PRÉVIDIS ET MG PROTECTION

Dans un souci d'harmonisation des règlements, il est proposé de modifier la liste des bénéficiaires applicable en l'absence de désignation par l'adhérent.

Exercice 2014
Rapport de gestion

Présenté par Claudine Breuillé, Trésorière

En 2014, La Mutuelle Générale a mis en œuvre son nouveau plan stratégique 2014-2016 et, dans ce cadre, le Conseil d'administration a décidé d'entrer en négociation exclusive avec le Groupe Malakoff Médéric, en vue d'un partenariat structurant.

Au cours de l'année, de nouveaux outils de gestion ont été mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de service. Ainsi, les documents envoyés par nos adhérents sur nos 3 centres nationaux de numérisation sont désormais tracés, et leur traitement par nos équipes de gestion facilité. Malgré tous les moyens affectés, tant en renfort temporaire d'effectifs qu'en formation, le déploiement de ces outils à généré des dysfonctionnements ; nous remercions les adhérents qui en ont souffert de bien vouloir nous en excuser.

En collectif, La Mutuelle Générale a poursuivi la mise en place des mesures qui permettent de s'adapter aux conséquences de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, avec notamment la création de nouveaux produits destinés aux très petites entreprises.

Le produit commercialisé par notre structure commune avec La Banque Postale a poursuivi sa croissance, participant de ce fait au résultat annuel.

Résultat

Le résultat de l'exercice 2014 s'élève, avant impôts sur les sociétés, à 25,4 M€ et, après impôts, à 16,1 M€.
L'impôt sur les sociétés de 9,3 M€ s'ajoute aux autres prélèvements qui globalement s'élèvent aujourd'hui à 125 M€.
L'impôt sur les sociétés s'applique à partir de cette année à taux plein, après 2 années où nous bénéficiions d'un abattement (60 % en 2012 et 40 % en 2013).

À cela s'ajoutent en 2014 :

- une contribution à la rémunération des médecins traitants de 3,2 M€, votée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014. Cette mesure devrait s'appliquer jusqu'à fin 2016,
- l'assujettissement à la Contribution Économique Territoriale (ex Taxe professionnelle) pour 2 M€.

Résultat (en millions d'euros)

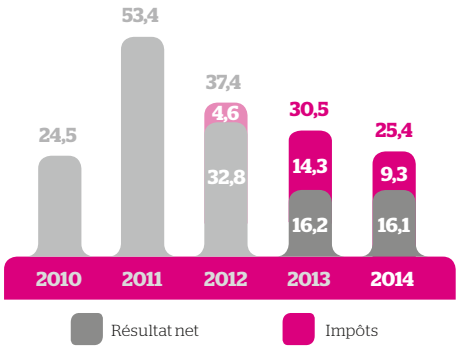

Évolution des reversements à l'État
(en millions d'euros)

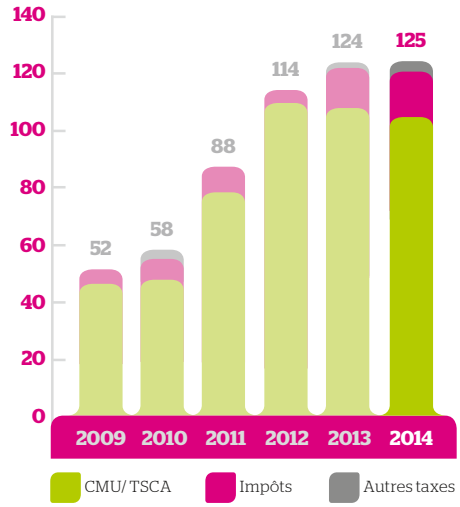

Fonds propres (en millions d'euros)

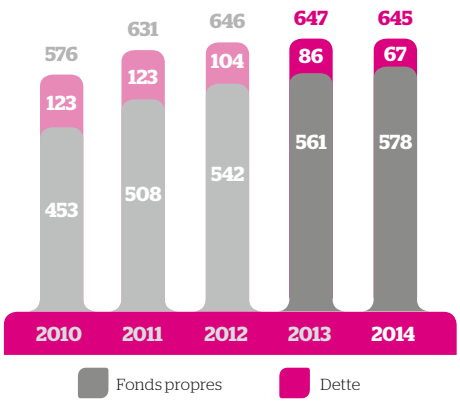

Ratio combiné

Le ratio combiné est le rapport entre les prestations et les frais de gestion rapportés au chiffre d'affaires.
Cet indicateur, plus complet que le rapport de sinistralité (prestations sur cotisations) montre donc la capacité à honorer les prestations et à faire face aux frais de gestion à partir des cotisations. Dans la perspective de l'entrée en vigueur de Solvabilité II, La Mutuelle Générale choisit d'accentuer son information financière sur cet indicateur, qui est également celui retenu par les acteurs du secteur, pour communiquer sur l'équilibre économique de leurs résultats.

Ce ratio, ne prenant pas en compte les produits financiers, est plus pertinent dans son affichage.

Au titre de 2014, il s'élève à 101 % démontrant l'équilibre des opérations de La Mutuelle Générale.

En effet, un ratio qui se situe entre 98 % et 102 % est considéré comme un bon ratio.

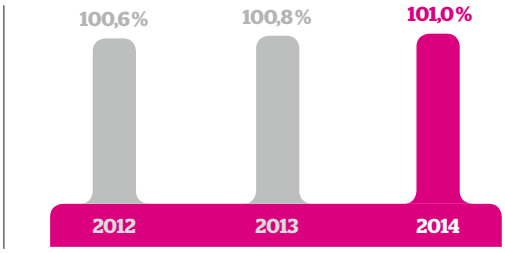

Frais de gestion

La répartition des frais de fonctionnement par grands postes fait apparaître une prédominance des frais de personnel, conforme à ce qui prévaut dans le secteur d'activité.

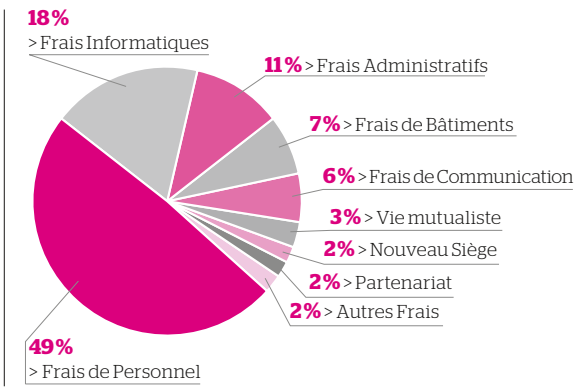
18% > Frais Informatiques
11% > Frais Administratifs
7% > Frais de Bâtiments
6% > Frais de Communication
3% > Vie mutualiste
2% > Nouveau Siège
2% > Partenariat
2% > Autres Frais
49% > Frais de Personnel

Résultat technique

Le résultat technique de la mutuelle, qui s'élève à 228 M€, est en hausse en 2014 principalement sur la Santé et l'arrêt de travail, du fait de reprises de provisions.

Rendement financier

Le taux de rendement financier reste stable dans un contexte de stabilité du marché des actions et de baisse des taux.

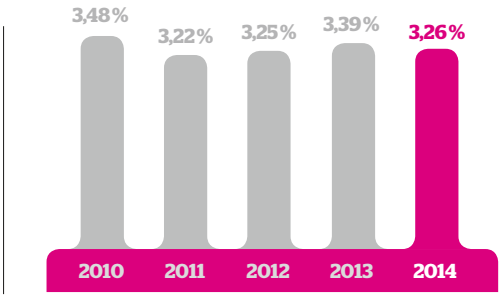

Ratio de couverture de marge de solvabilité

Le ratio de marge de solvabilité traduit la capacité de La Mutuelle Générale à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses adhérents. Le ratio, hors plus-values latentes, atteint 3,63 et 3,26 hors dettes en 2014.

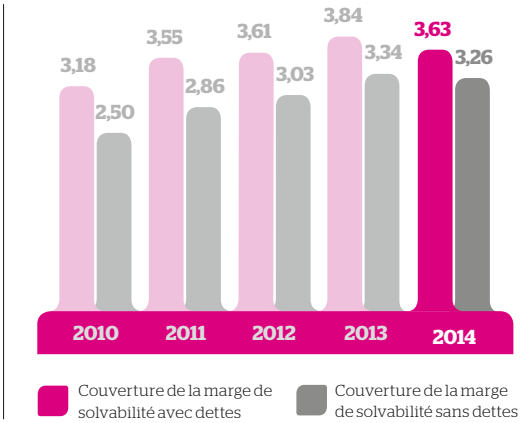

Bilan actif-passif

Actif du bilan 2014 (en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
Actifs incorporels	**407**	591
Placements	**2 156 678**	2 118 705
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**417 325**	386 705
Créances	**397 054**	126 056
Autres actifs	**84 605**	54 133
Comptes de régularisation - Actif	**123 181**	34 568
TOTAL DE L'ACTIF	**3 179 250**	**2 720 759**

Passif du bilan 2014 (en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
Fonds mutualistes et réserves	**596 867**	598 829
Fonds propres	578 117	561 329
• *Fonds de dotation sans droit de reprise*	30 565	30 332
• *Réserves*	531 415	514 840
• *Résultat de l'exercice*	16 137	16 156
Autres fonds mutualistes	18 750	37 500
Passifs subordonnés	**48 000**	48 000
Provisions techniques brutes	**1 754 579**	1 544 273
Provisions pour risques et charges	**20 740**	18 853
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**409 696**	380 362
Autres dettes	**338 740**	121 612
Comptes de régularisation - Passif	**10 627**	8 830
TOTAL DU PASSIF	**3 179 250**	**2 720 759**

Comptes d'exploitation

Compte technique vie 2014 (en milliers d'euros)

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
Cotisations acquises	114 911	(8 467)	**106 444**	107 246
Produits des placements	28 922		**28 922**	28 343
Autres produits techniques	47		**47**	73
Charges des prestations	(66 844)	4 478	**(62 366)**	(59 471)
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	(13 415)	1 662	**(11 753)**	(8 420)
Participation aux résultats	(19 473)		**(19 473)**	(26 248)
Frais d'acquisition et d'administration	(7 177)	362	**(6 815)**	(6 429)
Charges des placements	(11 831)		**(11 831)**	(11 526)
Autres charges techniques	(1 895)		**(1 895)**	(1 666)
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	**23 245**	**(1 965)**	**21 280**	**21 903**

Compte technique non-vie 2014 (en milliers d'euros)

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
Cotisations acquises	1 011 446	(149 663)	**861 784**	820 297
Produits des placements alloués du compte non technique	24 343		**24 343**	21 442
Autres produits techniques	27 977		**27 977**	26 617
Charges des prestations	(791 010)	113 031	**(677 979)**	(634 566)
Charges des autres provisions techniques	(17 395)	22 531	**5 135**	(4 912)
Participation aux résultats	(18 130)	1 658	**(16 472)**	(26 877)
Frais d'acquisition et d'administration	(119 930)	13 328	**(106 603)**	(105 719)
Autres charges techniques	(87 680)		**(87 680)**	(71 395)
Charge de la provision pour égalisation	(835)	254	**(582)**	(1 962)
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	**28 785**	**1 138**	**29 923**	**22 925**

Compte non technique 2014 (en milliers d'euros)

	Exercice N	Exercice N-1
Résultat technique des opérations non-vie	**29 923**	22 925
Résultat technique des opérations vie	**21 280**	21 903
Produits des placements	**72 573**	69 463
Charges des placements	**(29 688)**	(28 249)
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	**(24 343)**	(21 442)
Autres produits non techniques	**10 352**	15 026
Autres charges non techniques	**(46 293)**	(45 823)
Résultat exceptionnel	**(8 416)**	(3 298)
Impôt sur le résultat	**(9 250)**	(14 349)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**16 137**	**16 156**

Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

La Mutuelle Générale publie cette année son premier Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. C'est une obligation issue de la loi «Grenelle 2» sur l'environnement.

Au travers de ce rapport, La Mutuelle Générale rend compte des engagements et actions qu'elle réalise au quotidien en matière de développement durable, comme acteur ancré dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Notre responsabilité sociétale : La Mutuelle Générale s'illustre à travers la recherche de davantage de valeur ajoutée pour ses adhérents en développant des services plus accessibles notamment sur son site lamutuellegenerale.fr (4 millions de visites par an). Elle consacre près de 15 M d'euros à des dépenses à caractère social en venant en aide aux plus fragiles. Elle participe à une médecine de qualité en appliquant les tarifs du secteur 1 sur Paris avec son Centre de santé Jack SENET.

Notre responsabilité sociale : La Mutuelle Générale porte ses valeurs y compris au sein de l'entreprise en favorisant le dialogue social et la diversité. Elle promeut l'égalité professionnelle hommes/femmes et l'embauche de travailleurs handicapés. Elle accompagne le développement des collaborateurs et améliore la sécurité/santé au travail.

Notre responsabilité environnementale : La Mutuelle Générale s'attache à réduire son empreinte en consommant mieux, avec des équipements moins «énergivores», et en réduisant sa consommation de papier grâce à la gestion électronique de documents. Enfin, l'immeuble qui va accueillir son siège social à partir de 2015 illustre cette préoccupation : situé dans un Eco-quartier, construit avec des matériaux labellisés HQE, comprenant 1500 m² de panneaux photovoltaïques.

Développement et perspectives

La Mutuelle Générale a développé une nouvelle gamme de son produit «Esprit Collectif ANI» permettant aux très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) de souscrire à la couverture minimum prévue par la loi de sécurisation de l'emploi (garanties socle), tout en offrant à leurs salariés une meilleure protection santé grâce à une surcomplémentaire.

Une protection juridique «Helpeo PRO» destinée à couvrir les litiges intervenant dans le cadre de l'activité professionnelle a été proposée en 2014.

Le budget 2014, voté par le Conseil d'administration, s'inscrit dans le cadre de la maîtrise de nos investissements tout en poursuivant l'optimisation et l'homogénéisation de notre performance commerciale et de notre excellence opérationnelle.

Les temps forts de cette année 2015 s'articuleront autour du projet de partenariat structurant avec le Groupe Malakoff Médéric.

Chiffres clés 2014

- **3e** mutuelle française
- **12e** assureur santé français
- **Personnes protégées :** 1 458 465
- **Cotisations acquises brut HT :** 1 126 millions €
- **Résultat net :** 16,1 millions €
- **Provisions techniques brutes :** 1 755 millions € *(Vie : **567 millions €** - Non-vie : **1 188 millions €**)*
- **Fonds propres :** 645 millions €
- **Ratio de couverture de marge** (hors plus-values latentes) **:** 3,63
- **Prestations versées au titre du Régime Obligatoire :** 1 062 millions €

Médecine

« En agissant globalement, on renforce l'efficacité des traitements contre le cancer »

Hypnose, relaxation, sophrologie... Les approches complémentaires sont de plus en plus utilisées, en parallèle aux traitements médicaux et chirurgicaux contre le cancer. Dans quel but ? On fait **le point** avec le Dr Sylvie Dolbeault, psychiatre et responsable des soins de support à l'Institut Curie, à Paris.

Dans quel cadre, avez-vous recours aux techniques complémentaires ?
Dr Sylvie Dolbeault : On sait aujourd'hui que l'on peut améliorer le bien-être des patients grâce à des approches psychocorporelles. Mais, et j'insiste sur ce point, ces techniques (hypnose, sophrologie, relaxation...) ne se substituent pas aux traitements médicaux ou chirurgicaux. En outre, ces approches répondent à un certain nombre d'indications.

Par exemple ?
S.D. : Elles ne sont pas proposées à tous les patients, mais à ceux qui présentent des symptômes invalidants liés soit à la maladie soit aux traitements, ou à des personnes qui ont conservé des séquelles résiduelles qu'on ne parvient pas à contrôler (fatigue, bouffées de chaleur, prise de poids, anxiété...). Enfin, il y a un certain nombre de patients qui refusent de prendre de nouveaux médicaments pour soigner ces effets secondaires. Ces techniques deviennent alors une alternative précieuse.

Comment le patient est-il pris en charge ?
S.D. : Il s'agit de donner aux patients quelques outils simples afin qu'ils puissent les réutiliser seuls par la suite, dans des situations de stress ou de douleur, par exemple. En leur apprenant à gérer leurs symptômes, on les fait en quelque sorte participer activement à l'amélioration de leur bien-être.

Avec des résultats significatifs ?
S.D. : Si je prends l'exemple de l'hypnose, de nombreux travaux montrent que cette technique contribue à la réduction de l'intensité du symptôme. Moins de douleur physique, c'est moins de stress et, du coup, cela améliore la qualité de vie. Sans compter la satisfaction psychologique d'avoir réussi à agir par soi-même.

Y a-t-il un impact sur l'efficacité des traitements médicamenteux ?
S.D. : Oui, mais de manière indirecte. Un patient envahi par la douleur ou l'anxiété ne sera pas capable de venir aux chimiothérapies car il est trop épuisé ou parce qu'il vit de plus en plus mal les effets secondaires de ce traitement. Or, le fait de ne pas pouvoir suivre les recommandations peut lui faire perdre des chances de vaincre la maladie. En lui montrant qu'il faut agir globalement pour maîtriser les symptômes, on l'aide à profiter d'une meilleure efficacité du traitement de fond.

Ces techniques, pour peu qu'elles soient encadrées, ont donc toute leur place dans la prise en charge des cancers ?
S.D. : Il y a beaucoup de cancers qui, parce qu'on ne les guérit pas, se chronicisent. Le patient doit vivre au long cours avec des symptômes plus ou moins invalidants. Donc, passé le temps des traitements, il y a encore une place pour ces techniques psychocorporelles.

Endocrinologie

Problèmes de thyroïde : quand faut-il s'inquiéter ?

Fatigue, prise de poids, constipation… Nombre de maux d'apparence banale peuvent être les signes d'un dysfonctionnement de la thyroïde. **Zoom** sur les symptômes qui doivent vous conduire à consulter avec le Pr Jean-Louis Wémeau, chef du service d'endocrinologie du CHRU de Lille.

Votre gorge abrite un papillon étonnant, juste en dessous de la pomme d'Adam. En réalité, à cet emplacement se trouve la thyroïde, dont la forme évoque en effet un lépidoptère aux ailes déployées. Petite, cette glande endocrine, qui pèse une vingtaine de grammes, n'en régit pas moins tout l'organisme. Sa mission ? Secréter des hormones et, plus particulièrement, la triiodothyronine (dite T3) et la thyroxine (T4). Ensemble, ces hormones thyroïdiennes sont essentielles au bon équilibre de notre métabolisme.
« *Elles jouent un triple rôle,* explique le Pr Jean-Louis Wémeau, chef du service d'endocrinologie du CHRU de Lille. *D'abord, elles maintiennent la production de chaleur. De ce point de vue, la thyroïde est un peu le thermostat de l'organisme. Les hormones sont également indispensables à la croissance. Enfin, elles régulent l'activité des tissus et des organes.* » Revers de la médaille, lorsque la machine se dérègle et que la thyroïde fonctionne trop peu ou, au contraire, s'emballe, les conséquences peuvent être nombreuses et prendre des formes aussi banales que variées.

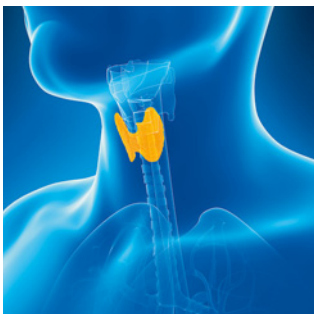

Du froid au chaud

Lorsqu'elle tourne en sous-régime, on parle d'hypothyroïdie. La production d'hormones diminue, voire cesse totalement. Si ce phénomène ne s'accompagne pas toujours de symptômes, certaines manifestations peuvent toutefois mettre la puce à l'oreille. « *Avec l'hypothyroïdie, l'organisme fonctionne au ralenti,* souligne le Pr Wémeau. *Les systèmes cardiaque et digestif sont surtout affectés, ce qui se traduit par de la bradycardie* (rythme cardiaque trop lent, ndlr) *et de la constipation.* » La fatigue s'installe, la motivation vient à manquer, la mémoire nous trahit… Bref, il faut davantage de temps pour effectuer des tâches quotidiennes. Même la libido peut en prendre un coup. La peau peut également changer d'aspect : elle s'assèche, s'épaissit et devient pâle. Et ce n'est pas tout : « *Les gens ont souvent froid, se plaignent de crampes, grossissent un peu et voient leur taux de cholestérol augmenter alors qu'ils ne modifient pas leur régime alimentaire* », indique l'endocrinologue.
À l'inverse, quand la thyroïde s'emballe, tout s'accélère dans notre corps. Là encore, les manifestations du dérèglement ne sont pas systématiques. Mais lorsqu'elles existent, elles prennent, en quelque sorte, le contre-pied de celles de l'hypothyroïdie. « *La peau est chaude, d'ailleurs vous avez toujours chaud, votre cœur bat trop vite, vous maigrissez et souffrez de diarrhées* », résume le Pr Wémeau. D'autres signes sont parfois révélateurs. Il peut en effet arriver que l'hyperthyroïdie modifie le comportement. Stress, irritabilité, nervosité ou hyperactivité sont même fréquents quand la sécrétion d'hormones thyroïdiennes passe dans le rouge. Vous êtes alors clairement en surrégime.

Prises de sang et imagerie

Au vu de la diversité de ces signaux, pas facile d'incriminer la thyroïde avec certitude. C'est pourquoi, il est recommandé de consulter son médecin traitant quand ces désordres se manifestent. Si celui-ci soupçonne un problème thyroïdien, il commencera par palper la glande suspecte pour en vérifier le volume et la régularité. Trop grosse, elle révèle un goitre. Une surface irrégulière et bosselée signifie, quant à elle, la présence de nodules, des

excroissances qui sécrètent parfois des hormones.
Le praticien prescrira ensuite une prise de sang afin de doser la TSH, l'hormone produite par l'hypophyse pour réguler l'activité de la thyroïde. Le taux est faible ? Hyperthyroïdie en vue. Trop élevé ? Hypothyroïdie assurée. Souvent, un second examen sanguin est souhaitable pour affiner le diagnostic, notamment en ce qui concerne le dosage des hormones secrétées par la thyroïde.
Dans la plupart des cas, ces analyses sont suffisantes pour affirmer l'existence d'un désordre thyroïdien. Mais il peut être parfois nécessaire d'en passer par un dosage d'anticorps, une échographie ou, parfois, par une scintigraphie pour évaluer, par exemple, la présence de nodules.

Des traitements efficaces

Si le diagnostic confirme une hypothyroïdie, le traitement visera à compenser le travail que ne fournit plus la thyroïde.
« *On prescrit de l'hormone T4 – la même que celle produite par la thyroïde – d'action douce et lente,* indique le Pr Wémeau. *Avec une prise quotidienne correctement dosée, le taux de TSH se normalise. Quand on a trouvé le bon dosage, on ne le change plus. Il suffit de vérifier tous les ans que le taux de TSH reste stable.* »
Inversement, en cas d'hyperthyroïdie, l'objectif est de freiner la surproduction d'hormones. Le traitement, cette fois, n'est pas à vie. La prescription court sur plusieurs mois. Dans environ 60 %, les médicaments permettent de guérir. En cas d'échec, le recours passera par un traitement à base d'iode radioactif ou par une intervention chirurgicale. Selon l'option retenue, il s'agit de détruire ou de retirer tout ou partie de la glande pour contrecarrer son emballement. Néanmoins, si le patient est difficilement opérable (sujet âgé, par exemple), des antithyroïdiens de synthèse pourront être utilisés.

.

Avis d'expert

Nodules : pas d'opération systématique

Pour limiter le nombre d'ablations de la thyroïde consécutives à la découverte de nodules, les spécialistes recommandent de n'intervenir que sur les nodules cancéreux qui semblent inquiétants. On peut raisonnablement les reconnaître sur les données de l'examen clinique, de l'échographie ou, si nécessaire, après une biopsie. « *Dans tous les cas, il est inutile d'évaluer les nodules les plus petits, mieux vaut repérer ceux qui dépassent 1 cm* », assure le Pr Jean-Louis Wémeau.

1 à 2 %

de la population souffrirait d'hypothyroïdie. Même fourchette en ce qui concerne l'hyperthyroïdie.

Psychologie

Réseaux sociaux, la société du paraître ?

Des millions d'internautes s'affichent sur les blogs et les réseaux sociaux. Cette forme d'exhibitionnisme traduit-elle une vraie volonté de partage ou un souci de mise en scène de sa vie ? **L'éclairage** de Michael Stora, psychanalyste, et de David Morin-Ulmann, sociologue et philosophe, tous deux membres de l'Observatoire des mondes numériques en sciences humaines.

Des femmes exhibent leur ventre rond, des pères racontent le bobo du petit dernier, des blagues privées s'échangent sur les « murs » publics, untel s'annonce « en couple », unetelle publie « sa » pensée philosophique du jour. L'affichage de soi demeure la principale activité des membres des réseaux sociaux, qui représentent 86 % des internautes français.
S'il est un site où cet exhibitionnisme règne en maître, c'est Facebook qui rassemble à lui seul les deux tiers des inscrits. « *Hors connotation sexuelle, l'exhibitionnisme n'est pas problématique, c'est même intéressant s'il est créatif,* remarque Michael Stora, psychanalyste et membre fondateur de l'Observatoire des mondes numériques. *Mais là, c'est le contraire : un grand nombre d'internautes mettent en scène leur banalité, de façon lisse, contrôlée et normative.* »

L'image d'un idéal social

Facebook et les autres réseaux sociaux survalorisent le positif, en concordance avec les injonctions de la société qui nous exhorte à être heureux et performants. « *L'interface est un aveu puisque l'option "je n'aime pas" a été supprimée. On ne peut donc se manifester qu'en* "aimant" *une photo, un statut,* poursuit Michael Stora. *Les critiques ou le second degré ont disparu des profils. Personne ne dit publiquement qu'il ne va pas bien.* » Là où la liberté d'Internet pourrait favoriser la transgression, elle conforte le modèle dominant : avoir une belle vie sexuelle, de couple ou de famille, être entouré, actif et intéressant. Soit la projection d'un idéal qui n'existe pas ! « *J'ai des patientes qui s'affichent avec leurs enfants alors qu'elles sont des mères absentes* », rapporte Michael Stora.
Car si tout un chacun allait aussi bien qu'il le prétend sur Internet, la validation par les amis et amis d'amis, cercles et autres « followers » (ou « suiveurs ») ne serait sans doute pas si importante. « *Pourtant, elle compte plus que l'affichage en soi, qu'elle soit quantitative via le nombre de* "like" *ou qualitative selon le contenu des commentaires, souvent sans intérêt* », relève Michael Stora. Pour le sociologue et philosophe David Morin-Ulmann, ce besoin de reconnaissance n'est pas nouveau. « *Il existait déjà à l'époque des sociétés de cour, mais il s'est révélé et largement amplifié à l'ère de la démocratie et d'Internet, de l'égalité et de la ressemblance. Il faut se comparer et se distinguer pour exister, cela répond à la peur fondamentale dans nos sociétés du manque de sens. Nous nous rendons hypervisibles par peur de disparaître* ». Avec, au final, ce paradoxe qui veut que cela produise surtout de l'inconsistance.

Fragilité narcissique

Selon Michael Stora, ce phénomène révèle une «*fragilité narcissique* » semblable à celle du jeune adulte qui, enfant, n'a pas été regardé assez amoureusement par ses parents. Une question de génération. « *De nombreux membres des réseaux sociaux sont des trentenaires et quadragénaires, fils de baby-boomers soixante-huitards. Ils ont été idéalisés par des parents hyperattentifs qui ont créé un nouveau conservatisme : un idéal d'amour et de réalisation personnelle,* analyse le psychanalyste. *Les internautes cherchent sur les réseaux une valorisation et une bienveillance qu'ils peinent à trouver au travail ou dans les rapports humains. Et le jeunisme ambiant n'aide pas à couper le cordon avec ce regard validant des autres.* » Avec des résultats plutôt partagés. Des études ont en effet montré que l'adepte des réseaux sociaux tend à s'auto-déprécier en surévaluant le bonheur apparent des autres. Les réseaux n'ont d'ailleurs pas empêché la progression du sentiment de solitude : 49 % chez les 18-24 ans, 39 % pour les autres catégories, selon une enquête TNS-Sofres de 2014.
Pourtant, ces sites répondent aussi à une volonté de partage : d'une musique qu'on aime, d'un article de qualité, d'un projet à cofinancer, etc. *« C'est vrai, mais c'est paresseux et superficiel. Le plus souvent les liens sont postés sans réflexion. Et on en reçoit vingt par jour, c'est impersonnel »,* déplore Michael Stora. En matière d'échanges, les forums et les blogs créatifs sont plus intéressants. Ceci dit, David Morin-Ulmann remarque une évolution dans la gestion des réseaux sociaux, davantage connectés à la vie réelle. *« Ils servent de plus en plus de relais pour se rencontrer, se rassembler autour d'un dîner, d'un concert, d'une manifestation ou d'une randonnée urbaine à vélo ».*

En pratique

Ados sur les réseaux sociaux : que doivent faire les parents ?

Selon une récente enquête Ifop, 86 % des 18-24 ans sont sur Facebook, quoi qu'ils le délaissent pour Twitter ou Snapshat où, observe Michael Stora, « *les photos postées s'autodétruisent en dix secondes* ». Bref, plutôt privilégier Snapshat pour s'afficher dans des poses ridicules en déjouant le contrôle des parents ! « Amis » de leurs enfants sur les réseaux pour mieux les surveiller, les parents invoquent leur inquiétude face à un monde numérique permissif. « *À l'adolescence, cet exhibitionnisme narcissique est naturel* », rassure le psychanalyste. « *Les ados n'ont que leur corps et le nom de leurs parents,* renchérit David Morin-Ulmann. *Les réseaux sociaux sont leur façon de créer du lien.* » De plus, Internet peut aider un ado timide à dévoiler son intériorité. Mais le Web a aussi une face sombre. Jeux dangereux, harcèlement, voire pédophilie… « *Ces risques existent dans la réalité, Internet ne fait que les relayer et les amplifier,* souligne Michael Stora. *Il faut être attentif chez son enfant à tout signe d'enfermement, d'angoisse ou de tristesse sans colère, et lui faire comprendre qu'il peut se confier. Le plus important, ce n'est pas l'interdiction, mais la communication.* » Comme pour toute autre forme d'apprentissage, finalement.

Prévention

Vitamine D : notre meilleur alliée

On l'appelle la vitamine du soleil. Connue surtout pour ses vertus sur la santé osseuse, la vitamine D, en apport suffisant, pourrait aussi prévenir de nombreuses autres maladies. Comment faire le plein sans danger ? **Explications** avec le Dr Charley Cohen, rhumatologue.

Les beaux jours reviennent, le moment de recharger notre stock de vitamine D. C'est en effet sous l'effet des ultraviolets B (UVB) sur notre peau que notre corps synthétise cette vitamine, au fonctionnement proche d'une hormone. Pour cela, il convient de prendre chaque jour la lumière, visage et avant-bras dénudés (sans crème solaire), pendant une vingtaine de minutes. L'objectif n'est évidemment pas de s'exposer au soleil ni de bronzer ! La vitamine D est également présente, mais en quantité insuffisante pour nos besoins, dans les poissons gras (saumon, hareng, sardine, maquereau…), le jaune d'œuf et les champignons. Elle contribue à l'absorption du calcium par l'intestin et à sa fixation sur les os, ce qui permet leur croissance. C'est ainsi qu'elle est utilisée en prévention de maladies comme l'ostéoporose.

Rôle extra-osseux

Mais la vitamine D serait aussi un excellent moyen de diminuer les risques de faiblesse musculaire (responsable de chutes), de rhumatismes, de diabète de type 1, de troubles de l'humeur et de dépression saisonnière, d'hypertension artérielle, de maladies cardiovasculaires, d'infections, de sclérose en plaques ou encore de perte de dents (parodontite).
D'aucuns affirment qu'elle jouerait aussi un rôle préventif contre les maladies de Parkinson et d'Alzheimer, et même dans la survenue de certains cancers (du côlon et du sein). « *Une supplémentation régulière en vitamine D, associée au calcium, diminue de façon significative la mortalité globale, de près de 10 %, toutes causes confondues* », indique le Dr Charley Cohen, rhumatologue à Paris.

Des catégories à risque

Pourtant, 75 % des Français présenteraient un déficit. Parmi les populations les plus à risque figurent les seniors, les personnes à la peau sombre, les individus en surpoids, les femmes enceintes et les nourrissons. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.
Chez les nouveau-nés, la prescription de vitamine D est d'ailleurs devenue systématique dans les pays développés, surtout lorsqu'ils sont allaités. « *C'est grâce à cette supplémentation que le rachitisme, cette maladie de la croissance et de l'ossification chez le nourrisson, a quasi disparu dans notre pays* », rappelle le Dr Cohen.

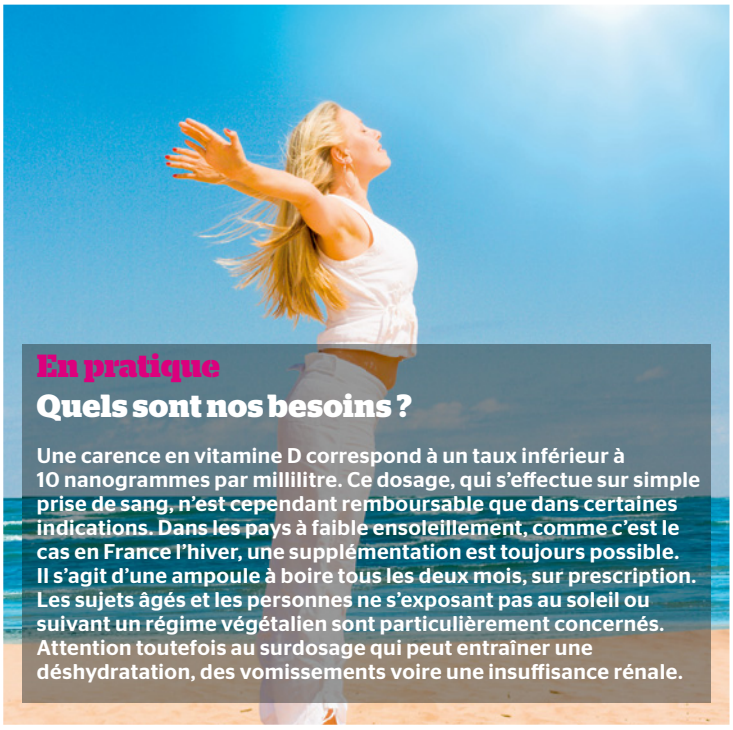

En pratique

Quels sont nos besoins ?

Une carence en vitamine D correspond à un taux inférieur à 10 nanogrammes par millilitre. Ce dosage, qui s'effectue sur simple prise de sang, n'est cependant remboursable que dans certaines indications. Dans les pays à faible ensoleillement, comme c'est le cas en France l'hiver, une supplémentation est toujours possible. Il s'agit d'une ampoule à boire tous les deux mois, sur prescription. Les sujets âgés et les personnes ne s'exposant pas au soleil ou suivant un régime végétalien sont particulièrement concernés. Attention toutefois au surdosage qui peut entraîner une déshydratation, des vomissements voire une insuffisance rénale.

ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES des sections

SECTION	DATE	HEURE	ADRESSE
01	21 mai	15 h 00	Restaurant "La Jonquillère" • 442 chemin des Bordes • TOSSIAT • (A 40 sortie Bourg Sud)
02	29 mai	18 h 00	Salle des Fêtes • ATHIES-SOUS-LAON
03	30 mai	9 h 00	Restaurant le Belvédère • Les Plachis • MONETAY-SUR-ALLIER
04	30 mai	10 h 00	Salle des Cèdres • Place du Village • MALLEMOISSON
05	7 mai	17 h 00	Ferme de la Madeleine • JARJAYES
06	28 mai	16 h 00	Salle des Associations • 51 rue Gounod • NICE
07	30 mai	9 h 30	Salle office de tourisme Berge et Coiron • Montfleury • SAINT GERMAIN
08	26 mai	18 h 00	Résidence le Pré du Sart • 28 rue Léon Blum • CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
09	21 mai	17 h 45	Maison des Associations • Avenue de l'Ariège • FOIX
10	28 mai	16 h 30	Centre des Associations • 125 avenue Robert Schumann (face au stade de l'Aube) • TROYES
11	27 mai	14 h 00	Amphithéâtre (locaux de la formation continue) Centre Hospitalier • 1060 ch. de la Madeleine • CARCASSONNE
12	28 mai	17 h 30	Hôtellerie de Fontanges • Route de Conques • ONET-LE-CHÂTEAU
13	26 mai	17 h 00	Maison du BTP • 344 boulevard Michelet • MARSEILLE
14	5 mai	17 h 00	Centre des congrès • Avenue Albert Sorel • CAEN
15	28 mai	17 h 30	Maison des Syndicats • Salle 1 • 7 place de la Paix • AURILLAC
16	21 mai	16 h 30	Restaurant Traiteur « Le Puy Gourmand » • 327 avenue de Navarre • Salle Grange • ANGOULÊME
17	27 avril	17 h 30	Palais des Congrès • Avenue de Gaulle • ROCHEFORT
18	23 mai	14 h 30	Salle Jean de Berry • 10 rue de L'Abbé Moreux • BOURGES
19	22 mai	14 h 30	Salle du Mazaud • 22 rue de Selves • BRIVE-LA-GAILLARDE
20	11 mai	17 h 30	La Mutuelle Générale • 21/23 rue du Dr Del Pellegrino • AJACCIO
220	7 mai	17 h 00	La Mutuelle Générale • Esplanade de la Gare CFC • BASTIA
21	19 mai	16 h 00	Hôtel l'Escargotière • 120 avenue Roland Carraz • CHENOVE
22	28 mai	15 h 00	Maison de l'Agriculture Salle Méné • 4 avenue du Chalutier « Sans Pitié » • PLERIN
23	21 mai	17 h 00	Salle de la Mutualité Française • 1 rue Charles Chareille • GUÉRET
24	27 mai	17 h 00	Foyer socio culturel • BASSILLAC
25	29 mai	15 h 30	Centre Culturel Sportif et de Loisirs • Rue de Nozières - SERRE-LES-SAPINS
26	28 mai	17 h 00	Salle ASPTT • 160 route de Montelier • VALENCE
27	19 mai	15 h 30	Salle Lino Ventura • Rue la Mairie • GRAVIGNY
28	29 mai	18 h 00	Salle Marcel Josse • Avenue Gérard Philipe • LÈVES
29	21 mai	17 h 00	Restaurant Le Relais Celton • 3 rue Kléber • BREST
30	20 mai	16 h 30	Hôtel C suites - Parc Hôtelier Ville active • 152 rue Claude Nicolas Ledoux • NÎMES
31	11 mai	17 h 00	Chalet des Moissons • 6 rue Le Corbusier • BALMA
32	13 mai	17 h 00	Salle de réception du Complexe du Mouzon 1er étage • Avenue du Général de Gaulle • AUCH
33	27 avril	16 h 00	La Poste Centre Financier salon Bordeaux • 52 rue Georges Bonnac • BORDEAUX
34	28 avril	9 h 30	Centre AZUREVA • 4 avenue de la Butte • CAP D'AGDE
35	27 mai	17 h 00	Salle de la Chambre des Métiers • Rue d'Isly (métro Charles de Gaulle) • RENNES
36	5 mai	16 h 30	Restaurant l'Escale • RN 20 • CHÂTEAUROUX
37	22 mai	16 h 30	Salle du restaurant Inter-entreprises • 19 rue Auguste Comte • TOURS
38	11 mai	14 h 30	Salle de réunions de la Section • 4 place Robert Schuman • GRENOBLE
39	27 mai	17 h 00	Carrefour de la Communication • Place du 11 Novembre 1918 • LONS-LE-SAUNIER
40	29 mai	17 h 00	Salle du Petit Bonheur • 25 rue Ferme de Fatigue • MONT-DE-MARSAN
41	21 mai	18 h 00	Espace Chavil - Salle des fêtes • Rue des Poussetières • CHAILLES
42	29 mai	17 h 30	Roanne Mutuelle • 19 rue Benoît Malon • ROANNE
43	22 mai	18 h 00	Hôtel restaurant « l'Abri » • Lieudit Breuil • BLAVOZY
44	21 mai	10 h 00	Foyer des Jeunes Travailleurs • 9 boulevard Vincent Gâche • NANTES
45	28 avril	17 h 30	Salle Fernand Pellicer • Rue Edouard Branly • ORLÉANS-LA SOURCE
46	27 mai	17 h 30	Salle Association Lamourous • 57 cours de la Chartreuse • CAHORS
47	28 mai	17 h 30	Auditorium • Agropôle • AGEN
48	12 mai	17 h 30	Maison de la Mutualité • 1 A boulevard Théophile Roussel • MENDE
49	20 mai	17 h 00	Salle Doyenné - rez-de-chaussée • 56 boulevard du Doyenné • ANGERS
50	21 mai	17 h 00	Espace culturel Jean Patounas • Place du Champ de Mars • SAINT-LÔ
51	21 mai	17 h 00	Salle de Malte • 7 rue du Lycée • CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

votre dossier spécial

ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES des sections

SECTION	DATE	HEURE	ADRESSE
52	29 mai	18 h 00	Bowling Le Strike • 20 route de Neuilly • CHAUMONT
53	22 mai	17 h 00	Salle Nymphéas • Place de la Mairie • CHANGE
54	21 mai	17 h 30	Restaurant Lobau • 36 boulevard Lobau • NANCY
55	5 mai	17 h 30	Salle de la mairie • Château Stanislas - 14 rue de la Gare • COMMERCY
56	29 mai	17 h 30	Espace Courbet • 81 rue Amiral Courbet • LORIENT
57	28 mai	16 h 30	Aux Amis de Saint-Louis - Grand séminaire • 4 avenue Jean XXIII • METZ
58	26 mai	17 h 30	Salle Ferme du Marault • MAGNY COURS
59	29 mai	17 h 00	Bourse du travail - rez-de-chaussée • 254 boulevard de l'Usine • LILLE
60	6 mai	17 h 30	Salle POMMERY A • 118 avenue des Déportés • CLERMONT-DE-L'OISE
61	29 mai	17 h 00	Hôtel Restaurant « La Renaissance » • 20 avenue de la 2ème Division Blindée • ARGENTAN
62	30 mai	9 h 30	Complexe Grimaldi (ex ASPTT) • Rue Emile Zola • ARRAS
63	21 mai	17 h 30	AZUREVA MUROL • Route de Jassat • MUROL
64	30 mai	10 h 00	Restaurant « Le Chistera » • Route de Saint-Jean Pied-de-Port • ORDIARP
65	22 mai	17 h 30	Restaurant Ariane • Centre routier - Zone Kennedy • TARBES
66	26 mai	14 h 30	Hôtel « Le Mas des Arcades » • 840 avenue d'Espagne • PERPIGNAN
67	18 mai	14 h 30	Maison des Syndicats • 1 rue Sédillot • STRASBOURG
68	19 mai	16 h 00	ASPTT • 21 rue des Bois • RIEDISHEIM
69	12 mai	14 h 30	Salle « Espace citoyen » • 12 avenue Jean Mermoz • LYON 8ème
70	22 mai	17 h 30	Restaurant Inter-entreprises • 14 rue de Fleurier • VESOUL
71	18 mai	17 h 00	Hôtel Akena Escatel Mâcon • 4 rue de La Liberté • MÂCON
72	28 mai	17 h 00	Salle Barbara (St-Martin) • Allée de l'Aigle Noir • LE MANS
73	21 mai	17 h 30	Salle La Bissraine • Route de la Labiaz • CHAMBERY
74	27 mai	17 h 00	Salle Communale Saint-Martin • 76 avenue des Neigeos • SEYNOD
76	28 mai	16 h 00	La Grange du Grand Aulnay • Avenue Georges Braque • LE GRAND-QUEVILLY
77	30 avril	15 h 00	IBIS Styles - Centre activités St-Nicolas • 6 rue du Perre • RUBELLES
78	21 mai	14 h 00	CPAM des Yvelines - Salle de conférences • 92 avenue de Paris • VERSAILLES
79	27 mai	16 h 30	Salle des fêtes • Place des Marronniers • MAZIÈRES-EN-GÂTINE
80	23 mai	10 h 00	AMIENS IFONO - Centre de formation • AMIENS
81	12 mai	17 h 00	Salle des fêtes municipale • PUYGOUZON
82	26 mai	17 h 30	Le Relais d'Alsace • Route du Nord - Zone Futuropole • MONTAUBAN
83	27 mai	16 h 00	Restaurant « Les Gueules Cassées » • 627 avenue Colonel Picot • LA VALETTE-DU-VAR
84	29 mai	17 h 00	Salle de Réunions • 173 rue du Grand Gigognan • Z.I. de Courtine • AVIGNON
85	28 mai	9 h 30	Restaurant « La Forêt » - Le pas du Loup • Route de la Roche-sur-Yon • AIZENAY
86	21 mai	16 h 00	Restaurant « L'Atelier » • 10 rue du Clos Marchand - ZAC du Grand Large • POITIERS
87	5 mai	17 h 30	Mairie - Salle Jean-Pierre Timbaud • 9 place Léon Betoulle • LIMOGES
88	30 mai	15 h 30	AZUREVA Massif des Vosges • 2, rue du Larcenaire • BUSSANG
89	16 mai	9 h 15	Hôtel MERCURE - Sortie A6 Auxerre Nord • Rte des Bries Appoigny près du Courtepaille • APPOIGNY
90	28 mai	17 h 00	Patinoire • Parc des Loisirs des Résidences • BELFORT
91	5 mai	14 h 30	Hôtel IBIS Style (face à la cathédrale) • 52 boulevard des Coquibus • EVRY
92	19 mai	14 h 00	Maison Vie Associative - Salle polyvalente • 28 rue Victor Hugo • MALAKOFF
93	12 mai	14 h 30	Salle Roger Petieu (salle de la mairie) • 30 rue Roger Petieu • DRANCY
94	21 mai	14 h 00	Espace Louise Voëlckel • Rue du 8 mai 1945 • BONNEUIL-SUR-MARNE
95	5 mai	17 h 00	Restaurant de La Poste • CERGY PONTOISE
971	10 mai	9 h 00	« Créole Beach Hôtel » • Bas du Fort • GOSIER
972	17 mai	8 h 30	Maison de la Mutualité • 46 boulevard Général de Gaulle • FORT-DE-FRANCE
973	3 mai	9 h 00	Hôtel Le Cric Crac • PK 9 - 2 route de Remire • REMIRE-MONT-JOLY
974	17 mai	9 h 00	La FOS La Saline • 5 chemin Nativel • SAINT-PAUL
101	29 avril	14 h 30	Salle SAMPOUX • 6 rue Vandrezanne • PARIS 13ème
102	28 mai	15 h 00	Salle 2 - bâtiment B • 79 avenue de Fontainebleau • LE KREMLIN-BICÊTRE
103	29 mai	14 h 30	ASIEM (Association Immobilière de l'École Militaire) • 6 rue Albert de Lapparent • PARIS 7ème
104	28 avril	14 h 30	La Poste - Paris 18 PDC - Salle de réunion - 1er étage • 19 rue Duc • PARIS 18ème
105	27 mai	14 h 30	France Télécom - Salle 237 - 2ème étage • 61 rue des Archives • PARIS 3ème

Offre réservée aux adhérents La Mutuelle Générale

Exclusif !

-30% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE*

FRANCE ABONNEMENTS ENTREPRISES

La Mutuelle Générale

Chers adhérents,

L'offre que nous proposons aujourd'hui est réservée aux adhérents de La Mutuelle Générale.

Découvrez 102 magazines **À PRIX IMBATTABLES** et profitez sans plus attendre d'une offre exceptionnelle :

-30% de remise supplémentaire*
sur les prix déjà garantis les plus bas de France.

Alors pas un instant à perdre, choisissez vos magazines pour vous ou pour vos proches, vous ne trouverez pas moins cher ailleurs.

Merci pour votre confiance,

La Direction des Abonnements

VOTRE GARANTIE EXCLUSIVE DE PRIX : pour chaque magazine commandé, vous bénéficiez de notre garantie exclusive de prix. Si, dans le mois qui suit votre commande passée par notre intermédiaire, vous trouvez ailleurs un prix plus bas que celui que vous avez payé pour de nouveaux abonnements offerts au grand public, pour la même période et pour une durée équivalente, **nous vous rembourserons 5 FOIS la différence.**

*Sauf points rouges ●

-30% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE*

Pour profiter de votre remise supplémentaire

Retrouvez vos magazines sur
www.kiosque-fae.fr

et saisissez votre **CODE RÉDUCTION : TB451**

*Sauf points rouges ●

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

France Abonnements Entreprises (FAE) est une marque d'ADLPartner, SA à directoire et conseil de surveillance - RCS Compiègne 393 376 801 - 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 Montreuil dont le siège social est 3 avenue de Chartres 60500 Chantilly - FR 91 393 376 801 • ADLPartner est inscrite auprès du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, 99 boulevard Malesherbes 75008 Paris, en qualité de commissionnaire de presse. FAE propose un service d'abonnement à des magazines à tarifs réduits, pour une durée déterminée, payables en totalité au moment de la souscription de l'abonnement. • Les tarifs réduits accordés par FAE sur les abonnements magazines sont réservés aux nouveaux abonnés à ce magazine, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) • Les abonnements sont mis en place par les éditeurs dans les délais suivants, à compter de l'enregistrement de votre souscription : presse quotidienne : 1 à 2 semaines, presse hebdomadaire : 2 à 3 semaines, presse mensuelle et autres périodicités : 4 à 5 semaines • Les objets valorisés vous seront expédiés par l'éditeur environ 8 semaines après réception de votre commande ; ils peuvent être acquis séparément • Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de votre abonnement pour exercer votre droit de rétractation sans pénalité ni justificatif. Il vous suffit de nous adresser une déclaration dénuée d'ambiguïté ou de recopier le modèle de rétractation ci-dessous, à l'adresse indiquée ci-après. Modèle de formulaire de rétractation à compléter et renvoyer : À l'attention de France Abonnements Entreprises - Relations Clientèle 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 Montreuil ou à serviceclientsfae@adlpartner.fr - Je (Nous) vous notifie (notifions) par la présente ma (notre) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : Commandé le [.....], reçu le [.....], Numéro de la commande : [.....] Nom du (des) consommateur(s) : [.....] Adresse du (des) consommateur(s) : [.....] Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) - Date : [.....] . En cas d'annulation, nous vous rembourserons les montants perçus, en utilisant le même mode de paiement, au plus tard 14 jours suivant votre rétractation • Pour toute question ou réclamation, merci de contacter le service client au 01 73 60 01 63 (appel non surtaxé) du lundi au samedi de 9h à 19h (sauf jours fériés) ou à serviceclientsfae@adlpartner.fr. • En tant que membre de la FEVAD, FAE adhère au Code de Déontologie de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la Vente à distance)

FRANCE ABONNEMENTS ENTREPRISES — Profitez des prix garantis les plus bas de France

Découpez suivant les pointillés

POUR PROFITER DE VOTRE REMISE SUPPLÉMENTAIRE

Choisissez un ou plusieurs magazines
Inscrivez votre nom sur votre chèque de remise
Déduisez 30% du montant de votre commande*
Renvoyez votre commande avant le **15 juillet 2015.**

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

FRANCE ABONNEMENTS ENTREPRISES
3, AVENUE DE CHARTRES
60500 CHANTILLY

CHÈQUE DE REMISE -30%*

Montant : Trente pour cent

À l'ordre de :
(inscrivez ici votre nom)

Cette remise de 30%, non cumulable, n'est valable que pour une commande passée au moyen du présent document. Une seule remise de 30% est accordée par commande.

CHÈQUE DE REMISE EXCEPTIONNELLE ET SUPPLÉMENTAIRE VALABLE JUSQU'AU 15 JUILLET 2015.

Uniquement valable auprès de France Abonnements Entreprises.

Le Directeur Financier

La Direction des Abonnements

CECI N'EST PAS UN CHÈQUE BANCAIRE. IL N'EST NI NÉGOCIABLE NI ENDOSSABLE.

*Sauf points rouges ●

ST2
313TT1488B451

1AP4 0826 SP45 0825 3SM

102 magazines à PRIX IMBATTABLES

-14% abricot — De 3 à 5 ans.
Réf. : 602996 - Mens. 17 N°s dont 4 N°s "Abricot Jeux" et 2 N°s hors série
Prix Kiosque : ~~97,00 €~~ — VOTRE PRIX : 65€00

-34% l'Ami des jardins
Réf. : 660989 - Mens. 18 N°s dont 6 N°s hors série
Prix Kiosque : ~~81,00 €~~ — VOTRE PRIX : 53€00

-23% ARKÉO Junior — De 7 à 14 ans.
Réf. : 610007 - Mens. 11 N°s
Prix Kiosque : ~~64,90 €~~ — VOTRE PRIX : 49€50

-33% Art & Décoration
Réf. : 668954 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~54,00 €~~ — VOTRE PRIX : 36€00

-29% L'Automobile
Réf. : 660080 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~46,00 €~~ — VOTRE PRIX : 33€00

-30% auto MOTO
Réf. : 661632 - Mens. 20 N°s dont 2 N°s doubles
Prix Kiosque : ~~67,40 €~~ — VOTRE PRIX : 47€00

-27% Auto Plus
Réf. : 660529 - Hebdo. 48 N°s
Prix Kiosque : ~~95,52 €~~ — VOTRE PRIX : 69€00

-31% avantages
Réf. : 618050 - Mens. 20 N°s
Prix Kiosque : ~~46,00 €~~ — VOTRE PRIX : 31€60

-34% Beaux Arts magazine
Réf. : 600073 - Mens. 9 N°s
Prix Kiosque : ~~61,20 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-26% B I B A — Format poche
Réf. : 601647 - Mens. 24 N°s
Prix Kiosque : ~~40,80 €~~ — VOTRE PRIX : 29€90

-38% CAHIERS DU CINÉMA
Réf. : 669955 - Mens. 11 N°s dont 1 N° spécial
Prix Kiosque : ~~64,90 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-29% CAMPAGNE DÉCORATION
Réf. : 660530 - Bimest. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~54,00 €~~ — VOTRE PRIX : 38€00

-29% CAMPING-CAR MAGAZINE
Réf. : 600084 - Mens. (11 N°s/an) 11 N°s dont 2 N°s spéciaux et 1 N° double
Prix Kiosque : ~~56,10 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-37% Cerveau & Psycho
Réf. : 660428 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~41,70 €~~ — VOTRE PRIX : 26€00

-69% Challenges
Réf. : 618061 - Hebdo. 35 N°s
Cadeau : un stylo plume cuir
Prix Kiosque : ~~125,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-22% LE CHASSEUR FRANÇAIS
Réf. : 661845 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~35,00 €~~ — VOTRE PRIX : 27€90

-22% Closer
Réf. : 600196 - Hebdo. 30 N°s
Prix Kiosque : ~~45,00 €~~ — VOTRE PRIX : 35€00

-43% Courrier international
Réf. : 602592 - Hebdo. 19 N°s
Prix Kiosque : ~~70,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€50

-34% Cuisine | a&d — Les meilleures recettes des plus grands chefs étoilés de France et d'ailleurs.
Réf. : 660754 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~59,40 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-37% LE CYCLE
Réf. : 601614 - Mens. 13 N°s dont 1 N° hors série
Prix Kiosque : ~~70,40 €~~ — VOTRE PRIX : 44€00

-8% Girl — De 7 à 13 ans.
Réf. : 661014 - Mens. 10 N°s
Prix Kiosque : ~~39,00 €~~ — VOTRE PRIX : 35€50

-49% ELLE
Réf. : 661137 - Hebdo. 26 N°s dont 2 N°s spéciaux
Cadeau : un sac "Elle"
Prix Kiosque : ~~57,00 €~~ — VOTRE PRIX : 29€00

-39% ELLE DÉCORATION
Réf. : 661104 - Mens. (10 N°s/an) 10 N°s dont 1 N° hors série
Prix Kiosque : ~~48,10 €~~ — VOTRE PRIX : 29€00

-50% l'Etudiant
Réf. : 603896 - Mens. 11 N°s dont 1 N° hors série
Prix Kiosque : ~~59,00 €~~ — VOTRE PRIX : 29€90

-59% L'Expansion
Réf. : 600736 - Mens. 10 N°s dont 2 N°s doubles
Prix Kiosque : ~~60,20 €~~ — VOTRE PRIX : 24€50

-76% L'EXPRESS + L'Express Styles.
Réf. : 668921 - Hebdo. 24 N°s
Prix Kiosque : 93,60 €
Avec un radio-réveil : 28,00 €
Soit un total de : ~~121,60 €~~ — VOTRE PRIX : 45€00

-37% Femme Actuelle
Réf. : 669483 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~88,40 €~~ — VOTRE PRIX : 55€00

-44% LE FIGARO + madame LE FIGARO + TV — Édition du samedi (+ quotidien du vendredi)
Réf. : 619578 - Hebdo. 26 N°s
Prix Kiosque : ~~179,40 €~~ — VOTRE PRIX : 99€00

-32% FRANCE football
Réf. : 660833 - Hebdo. 20 N°s
Prix Kiosque : ~~56,00 €~~ — VOTRE PRIX : 38€00

-25% GEO
Réf. : 660293 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~66,00 €~~ — VOTRE PRIX : 49€50

-11% GO! ENGLISH kids — + accès à l'espace Internet 8-12 ans.
Réf. : 619501 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~29,40 €~~ — VOTRE PRIX : 26€00

-21% Historia
Réf. : 601175 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~68,40 €~~ — VOTRE PRIX : 54€00

-38% INVESTISSEMENT CONSEILS
Réf. : 660901 - Mens. 11 N°s
Prix Kiosque : ~~71,50 €~~ — VOTRE PRIX : 44€00

-15% Jardin pratique
Réf. : 660170 - Bimest. 8 N°s dont 1 N° hors série
Prix Kiosque : ~~32,00 €~~ — VOTRE PRIX : 27€20

-37% JAZZ magazine
Réf. : 603188 - Mens. 11 N°s dont 1 N° double
Prix Kiosque : ~~63,80 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-18% JE LIS déjà ! — Dès 6 ans.
Réf. : 603021 - Mens. 15 N°s dont 4 romans "Je Lis Déjà"
Prix Kiosque : ~~80,10 €~~ — VOTRE PRIX : 65€00

-34% JEUX VIDEO NEWS
Réf. : 669966 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~45,00 €~~ — VOTRE PRIX : 29€90

-37% le journal de la Maison
Réf. : 660417 - Mens. 15 N°s dont 1 N° hors série
Prix Kiosque : ~~52,80 €~~ — VOTRE PRIX : 32€90

-16% LE JOURNAL DE MICKEY — + des suppléments BD exclusifs. De 7 à 14 ans.
Réf. : 660035 - Hebdo. 30 N°s
Prix Kiosque : ~~60,00 €~~ — VOTRE PRIX : 49€90

-69% Libération — + Accès exclusif au site liberation.fr
Réf. : 668932 - Quot. 60 N°s
Prix Kiosque : ~~113,00 €~~ — VOTRE PRIX : 34€50

-44% LiRE:
Réf. : 600679 - Mens. 10 N°s dont 2 N°s doubles
Prix Kiosque : ~~65,00 €~~ — VOTRE PRIX : 36€00

-10% lui
Réf. : 669629 - Mens. 10 N°s
Prix Kiosque : ~~29,00 €~~ — VOTRE PRIX : 26€00

-16% Mains & Merveilles POINT DE CROIX — Pour les passionnés de points de croix.
Réf. : 601906 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~35,40 €~~ — VOTRE PRIX : 29€50

-33% Maison & Travaux
Réf. : 660136 - Mens. 10 N°s
Prix Kiosque : ~~42,00 €~~ — VOTRE PRIX : 28€00

-33% MAISON FRANÇAISE magazine
Réf. : 662273 - Mens. 8 N°s
Prix Kiosque : ~~39,20 €~~ — VOTRE PRIX : 26€00

-29% maisons de Campagne
Réf. : 619422 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~27,00 €~~ — VOTRE PRIX : 19€00

-20% marie claire
Réf. : 619332 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~26,40 €~~ — VOTRE PRIX : 21€00

-21% marie france
Réf. : 602930 - Mens. 14 N°s
Prix Kiosque : ~~28,00 €~~ — VOTRE PRIX : 22€00

-28% Maxi
Réf. : 601793 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~72,00 €~~ — VOTRE PRIX : 52€00

-55% MIEUX VIVRE Votre Argent
Réf. : 605449 - Mens. 11 N°s dont 7 N°s spéciaux
Prix Kiosque : ~~49,00 €~~ — VOTRE PRIX : 22€00

-9% MODES & TRAVAUX
Réf. : 607632 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~27,60 €~~ — VOTRE PRIX : 25€00

-16% Mon Cheval
Réf. : 619916 - Trimest. 8 N°s
Prix Kiosque : ~~23,92 €~~ — VOTRE PRIX : 20€00

-39% Le Monde des ADOS — De 10 à 14 ans.
Réf. : 600871 - Bimens. 22 N°s
Prix Kiosque : ~~107,00 €~~ — VOTRE PRIX : 65€00

-64% Le Monde WEEK-END — Formule week-end : 2 quotidiens + 5 suppléments + M le magazine du Monde
Réf. : 619545 - Hebdo. 13 N°s
Prix Kiosque : ~~80,60 €~~ — VOTRE PRIX : 29€00

-35% MON JARDIN & ma maison
Réf. : 660394 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~54,00 €~~ — VOTRE PRIX : 34€90

-37% MOTO Journal
Réf. : 600141 - Hebdo. 24 N°s
Prix Kiosque : ~~78,40 €~~ — VOTRE PRIX : 49€00

-20% Le Journal des MOTS CROISÉS MAGAZINE — MOTS FLÉCHÉS HEBDO
Réf. : 619848 - Hebdo. 13 N°s
Prix Kiosque : ~~24,05 €~~ — VOTRE PRIX : 19€00

-26% 01net
Réf. : 619781 - Bimens. 23 N°s
Prix Kiosque : ~~80,50 €~~ — VOTRE PRIX : 59€00

-40% Notre temps
Réf. : 669528 - Mens. 18 N°s ●
Prix Kiosque : ~~66,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-31% Nous Deux — + un roman par mois
Réf. : 600286 - Hebdo. 26 N°s
Prix Kiosque : ~~58,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-76% L'OBS + supplément TéléObs.
Réf. : 668897 - Hebdo. 24 N°s
Prix Kiosque : 93,60 €
Avec une montre Lip : 27,00 €
Soit un total de : ~~120,00 €~~ — VOTRE PRIX : 44€00

-15% papoum — De 6 mois à 3 ans.
Réf. : 603087 - Mens. 10 N°s
Prix Kiosque : ~~59,00 €~~ — VOTRE PRIX : 50€00

-48% PARENTS
Réf. : 660811 - Mens. 18 N°s
Prix Kiosque : ~~52,20 €~~ — VOTRE PRIX : 27€00

-30% PARIS MATCH
Réf. : 660484 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~130,00 €~~ — VOTRE PRIX : 89€80

-30% Le Particulier
Réf. : 602817 - Mens. 16 N°s dont 4 N°s hors série et 1 guide fiscal
Cadeau : 2 appels à "Allô conseil" ●
Prix Kiosque : ~~92,00 €~~ — VOTRE PRIX : 64€00

-12% le pêcheur DE FRANCE
Réf. : 601412 - Mens. 10 N°s dont 2 N°s doubles
Prix Kiosque : ~~48,40 €~~ — VOTRE PRIX : 42€50

-55% PÈLERIN
Réf. : 660585 - Hebdo. 25 N°s dont 1 N° double
Cadeau : un hors série surprise ●
Prix Kiosque : ~~87,95 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-19% Pleine Vie
Réf. : 600747 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~42,00 €~~ — VOTRE PRIX : 34€00

-25% POINT DE VUE
Réf. : 600646 - Hebdo. 24 N°s
Prix Kiosque : ~~60,00 €~~ — VOTRE PRIX : 45€00

-66% Le Point
Réf. : 669326 - Hebdo. 24 N°s
Prix Kiosque : 96,00 €
Avec un article sélectionné par Le Point : 15€
Soit un total de : ~~111,00 €~~ — VOTRE PRIX : 45€00

-37% POUR LA SCIENCE
Réf. : 668875 - Mens. 12 N°s dont 1 N° spécial
Prix Kiosque : ~~74,80 €~~ — VOTRE PRIX : 47€00

-32% PSYCHOLOGIES
Réf. : 663049 - Mens. 11 N°s dont 1 N° double
Prix Kiosque : ~~44,00 €~~ — VOTRE PRIX : 29€50

-35% QUE CHOISIR
Réf. : 661070 - Mens. 19 N°s dont 4 N°s hors série et 4 N°s spéciaux
Prix Kiosque : ~~97,00 €~~ — VOTRE PRIX : 63€00

-22% Questions de femmes
Réf. : 601030 - Mens. 18 N°s
Prix Kiosque : ~~27,00 €~~ — VOTRE PRIX : 21€00

-33% RÉPONSE À TOUT!
Réf. : 604088 - Mens. 15 N°s
Prix Kiosque : ~~58,50 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-33% RESIDENCES DECORATION
Réf. : 613998 - Bimest. 6 N°s
Prix Kiosque : ~~30,00 €~~ — VOTRE PRIX : 19€90

-55% La revue
Réf. : 660912 - Mens. 10 N°s dont 2 N°s doubles
Prix Kiosque : ~~65,00 €~~ — VOTRE PRIX : 29€00

-37% la chasse — La revue nationale de
Réf. : 605944 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~58,00 €~~ — VOTRE PRIX : 36€90

-45% Rustica
Réf. : 669012 - Hebdo. 50 N°s dont 6 N°s spéciaux
Prix Kiosque : ~~129,00 €~~ — VOTRE PRIX : 69€90

-23% Santé Naturelle
Réf. : 601502 - Bimest. 8 N°s dont 2 N°s hors série
Prix Kiosque : ~~35,20 €~~ — VOTRE PRIX : 27€00

-28% SCIENCE & VIE
Réf. : 669832 - Mens. 16 N°s dont 4 N°s hors série
Prix Kiosque : ~~71,40 €~~ — VOTRE PRIX : 50€90

-19% SCIENCE & VIE découvertes — De 7 à 12 ans.
Réf. : 601883 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~66,00 €~~ — VOTRE PRIX : 52€90

-21% SCIENCE & VIE JUNIOR — De 13 à 17 ans.
Réf. : 669786 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~60,00 €~~ — VOTRE PRIX : 47€00

-24% Système D
Réf. : 669618 - Mens. 12 N°s
Prix Public(1) : ~~66,00 €~~ — VOTRE PRIX : 49€90

-15% télé 7 JOURS JEUX
Réf. : 660192 - Bimest. 10 N°s
Prix Kiosque : ~~29,00 €~~ — VOTRE PRIX : 24€50

-21% télé 7 JOURS
Réf. : 661799 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~52,00 €~~ — VOTRE PRIX : 40€90

-26% Télé Loisirs
Réf. : 669933 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~57,20 €~~ — VOTRE PRIX : 42€00

-23% TÉLÉ POCHE
Réf. : 607902 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~52,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-26% Télé Star
Réf. : 660114 - Hebdo. 52 N°s
Prix Kiosque : ~~57,20 €~~ — VOTRE PRIX : 41€90

-74% Télérama
Réf. : 660664 - Hebdo. 50 N°s
Prix Kiosque : 135,20 €
Avec un hors série "Cocteau" : 8,50 €
Soit un total de : ~~143,70 €~~ — VOTRE PRIX : 69€00

-30% tennis
Réf. : 660338 - Mens. 15 N°s dont 1 N° double
Prix Kiosque : ~~88,00 €~~ — VOTRE PRIX : 61€40

-31% Terre Sauvage — Vivre la nature !
Réf. : 660721 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~71,40 €~~ — VOTRE PRIX : 49€00

-78% TIME — + Accès réservé aux archives Time sur internet.
Réf. : 661238 - Hebdo. 52 N°s dont 6 N°s doubles
Cadeau : A precision watch
Prix Kiosque : ~~234,00 €~~ — VOTRE PRIX : 49€50

-25% TOP Santé — LE N° 1 DES MAGAZINES SANTÉ
Réf. : 619961 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~34,80 €~~ — VOTRE PRIX : 26€00

-33% 30 millions d'amis
Réf. : 661294 - Mens. 11 N°s dont 1 N° double
Prix Kiosque : ~~49,50 €~~ — VOTRE PRIX : 33€00

-60% VALEURS ACTUELLES
Réf. : 619354 - Hebdo. 26 N°s dont 1 N° double
Cadeau : une lampe LED
Prix Kiosque : ~~97,50 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-47% VANITY FAIR
Réf. : 618072 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~47,40 €~~ — VOTRE PRIX : 24€95

-23% La Veillées des Chaumières
Réf. : 607575 - Hebdo. 26 N°s
Prix Kiosque : ~~52,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€90

-57% la Vie
Réf. : 603212 - Hebdo. 26 N°s ●
Prix Kiosque : ~~91,00 €~~ — VOTRE PRIX : 39€00

-25% Vivre BIO — Nature & Bien être
Réf. : 601344 - Bimest. 8 N°s dont 2 N°s hors série
Prix Kiosque : ~~33,60 €~~ — VOTRE PRIX : 25€00

-35% Voc@be Anglais
Réf. : 669135 - Bimens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~38,40 €~~ — VOTRE PRIX : 24€90

-23% winnie et ses amis — De 3 à 6 ans.
Réf. : 660653 - Mens. 12 N°s
Prix Kiosque : ~~58,00 €~~ — VOTRE PRIX : 45€00

(1) Prix Kiosque + un plan par N°

DÉCOUPEZ SUIVANT LES POINTILLÉS

BON DE COMMANDE

Réservé aux adhérents — La Mutuelle Générale

Reportez ici votre N° Adhérent à La Mutuelle Générale figurant sur votre carte Tiers Payant

N° : | | | | | | | | | | | |

-30%

DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE*

POUR COMMANDER

PAR INTERNET

Connectez-vous sur **www.kiosque-fae.fr** et saisissez le code **TB451**

PAR COURRIER

Retournez votre bon de commande **ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE FAE** AVANT LE 15/07/2015 À :
ADLPARTNER
FRANCE ABONNEMENTS ENTREPRISES
60932 CREIL CEDEX 9

PAR TÉLÉPHONE

Appelez votre conseiller au **0 892 234 880**, et donnez le code remise **TB452.** Du lundi au vendredi de 9h à 19h (0,34 € TTC/min).

Vos coordonnées sont destinées à France Abonnements Entreprises et aux éditeurs concernés pour le traitement et le suivi de votre commande, et pour recevoir des offres d'abonnements. Elles pourront faire l'objet d'un transfert éventuel à nos centres d'appels et sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données vous concernant en écrivant à France Abonnements Entreprises - 3 rue Henri Rol Tanguy - 93100 Montreuil. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions commerciales d'autres sociétés par courrier postal. Si vous ne le souhaitez pas, cochez ici ❑

VOS COORDONNÉES

(M., Mme, Mlle) Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour recevoir les meilleures offres d'abonnement magazine, j'indique mon adresse e-mail :

_____ @ _____

VOTRE SÉLECTION À PRIX IMBATTABLES !

Titres des magazines	Références	Prix
		,
		,
		,

318 TB4512 MG2

Total de la commande : €

DÉDUISEZ ICI VOTRE REMISE SUPPLÉMENTAIRE* -30% - €

*Sauf points rouges ●

Total à régler : €

VOTRE CHÈQUE DE REMISE DE -30% AU VERSO →